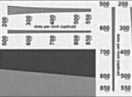
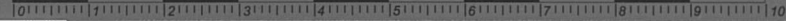
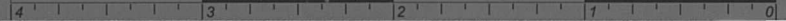


inches

centimeters



	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11 (A)	12	13	14	15	16 (M)	17	18 (B)	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	L*	a*	b*
L*	39.12	65.43	49.87	44.26	55.56	70.82	63.51	39.92	52.24	97.06	92.02	87.34	82.14	72.06	62.15	49.25	38.62	28.86	16.19	8.29	3.44	31.41	72.46	72.95	29.37	54.91	43.96	82.74	52.79	50.87	L*		
a*	13.24	18.11	-4.34	-13.80	9.82	-33.43	34.26	11.81	48.55	-0.40	-0.60	-0.75	-1.06	-1.19	-1.07	-0.16	-0.18	0.54	-0.05	-0.81	-0.23	20.98	-24.45	16.83	13.06	-38.91	52.00	3.45	50.88	-27.17	a*		
b*	15.07	18.72	-22.29	22.85	-24.49	-0.35	59.60	-46.07	18.51	1.13	0.23	0.21	0.43	0.28	0.19	0.01	-0.04	0.60	0.73	0.19	0.49	-19.43	55.93	68.80	-49.49	30.77	30.01	81.29	-12.72	-29.46	b*		

D50 Illuminant, 2 degree observer

Density → 0.04 0.09 0.15 0.22 0.36 0.51

Golden Thread

0.75 0.98 1.24 1.67 2.04 2.42

Colors by Munsell Color Services Lab

Dan Williams

Registre
des
Publications
de
Bans de Mariage
de la
Paroisse de
Maracon et
la Rogive

CHARLES BOULOGNE, Relieur, montée de la Palud, n.º 6, à Lausanne, vend toutes sortes de Livres d'usage pour les Ecoles, tels que Testamens, Psaumes, Catéchismes, Livres de Prières, et en général tout ce qui concerne l'instruction, de même que Papiers de diverses grandeurs et qualités, Plumes, Encre de diverses couleurs, Livres Blancs pour registres de toutes sortes de formats, Porte-Feuilles de poche, &c.; le tout à juste prix.— Il prévient les personnes qui sont dans le cas de faire usage de Livres Blancs, et notamment Messieurs les Négociants, qu'il se charge de rayer lesdits Livres dans quel genre que ce soit, d'après le procédé inventé à Paris.

NB. Il fréquente les principales foires du Canton.

Archives cantonales vaudoises

RM 22001.36

Microfilm

SB 65

Ed 78 bis / 4



No 1.

Chollet

Jean-François-Abram
Barraud.

Les Dimanches premier, huitième et quinzième jours du mois de Juillet de l'an mil huit cent vingt et un, les bans de mariage de Jean-François-Abram Chollet, domicilié à Soustons, bourgeois de Maracou, fils mineur de Jean-Abram Chollet et de feu Jeanne-Françoise née Masson, et de Jeanne-Louise Barraud, fille mineure de Jean-Baptiste Barraud, bourgeois de Bussigny, domicilié audit lieu et de Susanne-Françoise née Barraud, ont été publiés, savoir: les premier et dernier des susdits jours dans la paroisse de Maracou et le second dans celle d'Oron, d'après la déclaration suivante faite au bas desdits bans: Ces annonces sont en règle, les époux ayant rempli les formalités voulues par la loi. atteste à Grilly le vingt-neuvième Juin mille huit cent vingt et un

(Signé) Delliens Ministre Suppléant

DuBochet Pasteur

No 2.

Cardinaux

Jean Frédéric

Felix.

Les Dimanches, vingt-sixième jour du mois d'août, deuxième du mois de septembre et troisième dudit mois de septembre, de l'an mil huit cent vingt et un, les bans de mariage de Jean-Frédéric Cardinaux, âgé de trente-six ans, domicilié à Gallérieux, bourgeois de Gallérieux, fils de Jean-Jacques Cardinaux et de Marguerite née Rubattel, d'une part; et de Marie-Ursule Felix, âgée de trente et un an, domiciliée à la Rogive, bourgeoise de la Rogive, fille de Jean-Sierre Felix et de défunte Jeanne-Françoise née Caillet, d'autre part, ont été publiés; savoir, les premier et dernier des susdits jours dans l'église de Maracou, et le second dans la paroisse d'Oron et Châtillens, d'après la déclaration qui m'a été faite par le Pasteur de la paroisse de Gallérieux, auquel les époux se sont adressés en premier lieu, que ces époux ont rempli les conditions prescrites par les articles trente deux de la loi du huit Décembre mil huit cent vingt. # 3e dis: trente deux et suivants.

DuBochet Pasteur

No 3.

Chollet

Cesar-Léonor-Abram

Chollet

Les Dimanches troisième, vingt-troisième et trentième du mois de septembre de l'an mil huit cent vingt et un, les bans de mariage de Cesar-Léonor-Abram Chollet de Moudon, domicilié à Saubanne, fils majeur de Gabriel, Henri Chollet et de Susanne-Marie Barraud sa femme, d'une part, et de Villemine-Marianne-Emilie Chollet de Moudon et de Maracou, domiciliée à Moudon, fille majeure d'Isaac-Henri Chollet, et de Sophie-Louise-Gascheron, sa femme, d'autre part, ont été publiés, savoir, les premier et dernier des susdits jours dans l'église de Maracou, et le second dans celle de Châtillens, d'après la déclaration suivante écrite au bas desdits bans: Ces annonces m'ont été présentées en règle à Saubanne, le septième septembre mil huit cent vingt et un

(Signé) Louis-Curtat Pasteur
DuBochet Pasteur

No. 4.
Dantan
Jean Louis
Chollet.

Les Dimanches, deuxième, neuvième et vingt-troisième jours du mois de Décembre de l'an mil huit cent vingt et un, les bans de Mariage de Jean-Louis Dantan, bourgeois de Corsier, domicilié rière Saint-Leger, fils majeur de Défunts Jean François Dantan et Judith Chollet sa femme, d'une part, et de Susanne Esther Chollet, bourgeoise de Corsier et de Maracon, demeurant à Vesery, fille majeure de Jean-Louis Chollet et de Jeanne Marie Bovard sa femme, d'autre part, ont été publiés, savoir, le premier des susdits jours dans l'Eglise de Châtillens et les deux derniers dans celle de Maracon, d'après la déclaration qui m'a été faite par le pasteur de Vesery, auquel les époux se sont adressés en premier lieu, que ces époux ont rempli les conditions prescrites par les articles trente-deux et suivants de la loi du huit Décembre mil huit cent vingt

DuBochet Pasteur

No. 5.
Neyroud
Jean Pierre
Felix.

Les Dimanches, deuxième, neuvième et vingt-troisième jours du mois de Décembre mil huit cent vingt et un, les bans de mariage de Jean-Sierre Neyroud, né le quatorzième Mai mil huit cent, de la Baroisse de Corsier, fils de Jean-Philippe Neyroud et de Susanne-Louise Kohly, d'une part, et de Jeanne-Rose Felix de la Rogive, baptisée à Berne le dix-neuvième octobre mil sept cent nonante trois, fille de Jean Felix de la Rogive et de Louise Jaquerod de L'Isle, d'autre part, ont été publiés, savoir: le premier des susdits jours dans l'Eglise de Châtillens et les deux derniers dans celle de Maracon, d'après la déclaration qui m'a été faite par monsieur D. Secretan Pasteur à Vesery, auquel les époux se sont adressés en premier lieu, que ces époux ont rempli les conditions prescrites par les articles trente-deux et suivants de la loi du huit Décembre mil huit cent vingt. — Si le domicile des époux n'est pas indiqué dans cette inscription c'est qu'il ne l'étoit pas dans leurs promesses à moi présentées.

DuBochet Pasteur

1822

6.

Visinand
Jean François
Grand

Les Dimanches, sixième, treizième et vingt-septième jours du mois de Janvier de l'an mil huit cent vingt-deux, les bans de mariage de Jean-François Visinand de Maracon et de Chesalles, domicilié audit Chesalles, fils majeur de Jean-Louis Visinand et de Jeanne-Claudine Leryvraz, d'une part, et de Louise-Françoise Grand, de Villars sous yens, domiciliée à Chevilly, fille mineure de feu Jean-Gabriel Grand et de Louise Serer, d'autre part, ont été publiés, savoir, le premier des susdits jours dans l'Eglise de Châtillens et les deux derniers dans celle de Maracon, d'après

la déclaration qui m'a été faite par le Pasteur de Cuarnens, auquel les époux se sont adressés en premier lieu, que ces époux ont rempli les conditions prescrites par les articles trente-deux et suivants de la loi du huit Décembre mil huit cent vingt

DuBochet Pasteur

7.
Chollet
Pierre François
Bonjour

Les Dimanches vingt septième Janvier, troisième et dixième Février mil huit cent vingt-deux, les bans de mariage de Pierre - François Chollet, de Maracon domicilié audit Maracon - fils majeur de Pierre - François Chollet, et de Jeanne Marie Chollet née Maillard, d'une part, et de Marie - Marguerite Bonjour de Blonay, domiciliée aux Chevalleres, fille majeure de Jean, Théobald Bonjour et de Jeanne - Marguerite Bonjour née Maillard, d'autre part, ont été publiés, savoir: les premier et dernier des susdits jours dans l'Eglise de Maracon et le second dans celle de Châtillens, après que l'époux a exhibé l'extrait de l'acte de naissance de l'épouse, lequel demeure déposé aux archives de la cure. Les Registres, non paginés, qui déposent aux archives de la cure, ne contiennent qu'une inscription fautive relativement à la naissance de l'époux; elle prouve néanmoins qu'il a été baptisé dans l'intervalle du quatorze Juin mil sept cent quatre vingt quinze au neuf août de la même année.

DuBochet Pasteur

8.
Frick
Jean-François-Henry
Chollet

Les Dimanches vingtquatrième Février, troisième et dixième Mars, mil huit cent vingt-deux, les bans de mariage de Jean - François - Henry Frick, bourgeois de Gesse - nary, domicilié à Vesey, fils majeur de défunt François - David Frick et de vivante Anne - Marguerite Travers, sa veuve, d'une part, et de Jeanne - Louis Chollet, bourgeoise de Corsier sur Vesey, et de Maracon, domiciliée audit Corsier, fille majeure de vivants Jean - Daniel Chollet et Marie Esther née Chardon, sa femme, d'autre part, ont été publiés, savoir, les premier et dernier des susdits jours à l'Eglise de Maracon et le second à celle de Châtillens, d'après la déclaration qui m'a été faite par le Pasteur de Vesey, auquel les époux se sont adressés en premier lieu, que ces époux ont rempli les conditions prescrites.

DuBochet Pasteur

9.
Caillet
Jean François
Genevey

Les Dimanches dixième, dix-septième et vingt-quatrième jours du mois de Mars de l'an mil huit cent vingt-deux, les bans de mariage de Jean - François Caillet bourgeois de Maracon, domicilié à Baugi, commune du Châtellard, fils majeur de défunt Jacques - David Caillet, et de Françoise née Grand défunte d'une part, et de Rose - Marie Genevey, bourgeoise de la commune du Châtellard, domiciliée à Chailly près la dite commune, fille majeure de feu Jean - Pierre Genevey et d'Esther - Magdelaine Genevey née Martin, d'autre part, ont été publiés, savoir

1820

Les premier et dernier des susdits jours à l'Eglise de Maracou, et le second à celle de Châtillens, d'après la déclaration qui m'a été faite par le Pasteur de la Paroisse de Montreuf, auquel les Epoux se sont adressés en premier lieu, que ces époux ont rempli les conditions prescrites par les articles trente-deux et suivans de la Loi du huit Décembre mil huit cent vingt.

DuBochet Pasteur

10.

BARRAUD
Pierre François
Chollet.

Les Dimanches, vingt-quatrième et trente et unième Mars, et quatorzième Avril, mil huit cent vingt-deux, les Bans de mariage de Pierre François Barraud, né le troisième Février mil sept cent soixante et quinze, bourgeois d'Essertines et y demeurant, fils de feu Frédéric Barraud d'Essertines et de Françoise Pahud, d'une part; et de Jeanne Marguerite Chollet, née le dix-septième Janvier mil sept cent quatre vingt cinq, veuve de François Chollet, de Maracou, domiciliée à Villard le Comte, fille de feu Jean-Antoine Bulloz, de Villard le Comte et de Jeanne-Judith Crausar, d'autre part, ont été publiés, savoir: le premier et le dernier des susdits jours à l'Eglise de Maracou, et le second à celle de Châtillens, d'après la déclaration qui m'a été faite par le Pasteur Suffragant de la Paroisse de Thierrens, auquel les Epoux se sont adressés en premier lieu, que ces Epoux ont rempli les conditions prescrites par les articles trente-deux et suivans de la loi du huit Décembre mil huit cent vingt. Transcrit fidèlement d'après la note prise en mon absence par le pasteur de la Paroisse d'Oron et Châtillens.

DuBochet Pasteur

11.
Inversin
Jean Louis
Chardon.

Les Dimanches trente et unième Mars, Septième et quatorzième Avril mil huit cent vingt-deux, les Bans de mariage de Jean-Louis Inversin, fils majeur de David Inversin, bourgeois de Bussy, et de Jeanne Barraud, sa femme, et de Susanne née Chardon, veuve d'Albert-Frédéric Chollet de Maracou, domiciliée à Lausanne, fille de / les noms des père et mère de dite épouse manquaient aux annonces / : ont été publiés à l'Eglise de Maracou et dans la paroisse d'Oron et Châtillens, d'après la déclaration du Pasteur Registrateur pour les mariages / Monsieur Picouf / de la paroisse de Lausanne, auquel les époux se sont adressés en premier lieu, que ces époux ont rempli les conditions prescrites par les articles trente-deux et suivans de la loi du huit Décembre mil huit cent vingt.

Cette inscription a été faite d'après les notes de mon subsidiaire monsieur le Ministre Rumilly.

L'atteste

DuBochet Pasteur

12.

Moret

Jean-François-Philippe
Chollet

5

Les Dimanches, trente et unième Mars, septième et quatorzième Avril mil huit cent vingt-deux, les Bans de mariage de Jean-François-Philippe Moret, âgé de vingt-trois ans, domicilié à Rolle, bourgeois d'Essertines, fils de François-Henri Moret et de sa femme Magdelaine Goy, d'une part, et de Jeanne-Françoise Chollet, fille de François-Nicolas Chollet, de Maracon et de Jeanne-Françoise Dorat, domiciliée à Gimel, âgée de vingt-et-un ans, d'autre part, ont été publiés dans les Eglises de Maracon et de la paroisse d'Oron, ensuite de la déclaration du Pasteur-Suffragant de la Paroisse de Gimel, auquel les époux se sont présentés en premier lieu, que ces époux ont rempli les conditions prescrites par les articles trente-deux et suivants de la loi du huit Décembre mil huit cent vingt. La présente inscription est faite d'après les notes de Monsieur le Ministre Rumilly, mon Subsidiaire.

Du Rochet Pasteur

13.

Chollet

Jean-Frédéric-Gabriel
Pasche

Les Dimanches, vingt-huitième Avril, cinquième et douzième Mai de l'an mil huit cent vingt-deux, les bans de mariage de Jean-Frédéric-Gabriel Chollet, bourgeois de Maracon, domicilié sur les Monts de Villette, fils majeur de défunt Jean-Pierre Chollet et Magdelaine née Sorel, d'une part; et de Jeanne-Pasche, bourgeoise de Servion, et de la paroisse de Villette, domiciliée sur les Monts de Villette, fille majeure de Jean-François Pasche et de défunte Anne-Marie née Sambélet d'autre part, ont été publiés, savoir: le premier et le dernier desdits jours à l'Eglise de Maracon, et le second à celle de Châtillens, d'après les promesses notariées de ce mariage, signées Fr. Pasche Grettier, et l'exhibition des Extraits-Baptistaires des Epoux, qui prouvent que l'Epoux est né à Corsier le dix-sept Juillet mil sept cent quatre-vingt-dix-sept et l'Epouse à Merrières le vingt-et-unième Juillet mil-sept-cent quatre-vingt-huit. Cette inscription est faite d'après la note que m'a fournie le pasteur de la paroisse d'Oron et Châtillens.

Du Rochet Pasteur

14.

Schlumpf

Henry
Caillet

Les Dimanches, vingt-sixième Mai, deuxième et neuvième Juin de l'an mil huit cent vingt-deux, les Bans de mariage de Henry fils de feu Jean-Urich Schlumpf, de Theraktorf, au Canton de Zurich, domicilié à Vesey, majeur, d'une part; et de Rose-Susanne, fille de Jean-François-Frédéric Caillet, de Maracon, domiciliée audit Vesey, d'autre part, ont été publiés à l'Eglise de Maracon et dans la paroisse d'Oron, d'après la déclaration faite par le Pasteur de Vesey, auquel les époux se sont présentés en premier lieu, que ces époux ont rempli les conditions prescrites par les articles trente-deux et suivants de la loi du huit Décembre mil huit cent vingt.

Mère de l'Epoux: Regula Schlumpf née Trüb, Mère de l'Epouse: Susanne Caillet née Ogimf.

Cette inscription est faite d'après celle que m'a fournie Monsieur Monneron Pasteur d'Oron et Châtillens

Du Rochet Pasteur

15.

Gavillet
Jean Daniel
Caillet

Les Dimanches, Seizième, vingt-troisième et trentième Juin, mil huit cent vingt-deux, les bans de mariage de Jean-Daniel Gavillet de Peney le Sorat, domicilié à Eclépens, fils majeur de feu Jean-Pierre Gavillet et de Louise Borchet, sa femme, d'une part; et de Georgette-Marie Caillet, de Maracon, domiciliée à Villars-Sussey, fille majeure de Jean-Gabriel Caillet et d'Elisabeth Serex, sa femme, d'autre part; ont été publiés, savoir: le premier et le dernier des susdits jours à l'Eglise de Maracon et le second à celle de Châtillens, d'après la déclaration faite par le Pasteur de la Paroisse de la Sarrax auquel les époux se sont adressés en premier lieu, que ces époux ont rempli les conditions prescrites par les articles trente-deux et suivans de la loi du huit Décembre mil huit cent vingt. Cette inscription est faite d'après les notes que m'a fournies mon Subsidiaire à Maracon.

DuBochet Pasteur

16.

Liaudet
Jean Abram
Caillet

Les Dimanches, Seizième, vingt-troisième et trentième Juin, mil huit cent vingt-deux, les bans de mariage de Jean-abraham Liaudet, de Montpreveyres, domicilié à Lausanne, né le vingt-unième Decembre mil sept cent quatre vingt treize, fils de feu Jean-Pierre Liaudet et de Seanne Dorosy, sa femme, d'une part; et de Jeanne-Marie-Françoise Caillet, de Maracon, domiciliée à Lausanne, née le vingt-deux Janvier mil sept cent quatre vingt huit, fille de Jean-François-Frédéric Caillet et de Susanne née Ogy, sa femme, d'autre part, ont été publiés à Maracon et à Châtillens, d'après la déclaration du Pasteur Registrateur des mariages de la Paroisse de Lausanne, auquel les époux se sont adressés en premier lieu, que ces époux ont rempli les conditions prescrites par les articles trente-deux et suivans de la Loi du huit Décembre mil huit cent vingt. Cette inscription est faite d'après les notes que m'a fournies Monsieur le Ministre Rumilly, mon Subsidiaire à Maracon.

DuBochet Pasteur

17.

Sonnay
Jean David
Felix

Les Dimanches onzième, dix huitième, vingt-cinquième Août mil huit cent vingt-deux, les bans de mariage de Jean David Sonnay bourgeois d'Ecottaux de la Rogisse et domicilié à la Rogisse, fils majeur de Jean Sonnay et de Jeanne Madelain nee Pully d'une part; et de Françoise Marguerite Felix bourgeois de la Rogisse et y domiciliée, fille mineure de Jean Pierre Felix et de défunte Françoise Marguerite nee Duffay d'autre part; ont été publiés savoir le premier et le dernier des susdits jours à l'Eglise de Maracon et le second dans celle de Châtillens, d'après la déclaration qui m'a été faite par le Pasteur de la Paroisse de Sasezieux auquel les Epoux se sont adressés

1822

en premier lieu, que ces époux ont rempli les conditions prescrites par les articles 32 & suivants de la loi du huitième décembre mil huit cent vingt.

Cette inscription a été faite d'après les notes de mon suffragant. M. l'Abbé DuBochet Pasteur

18.

BOREL
Jean Louis
Chollet

Les dimanches vingt deux, vingt neuvième septembre & sixième octobre, les bans de mariage de Jean-Louis Borel demeurant sur le mont de Villetta, fils majeur de François Borel bourgeois de la paroisse de Villetta & de Jeanne-Elisabeth Bolomey sa femme d'un part; et Jean-Louis-Henriette Chollet demeurant aussi sur le mont de Villetta, fille mineure de Jean-Louis Gabriel Chollet, bourgeois de Maraçon & de Magdelaine nee Chapuis sa femme d'autre part, ont été publiés savoir le premier & dernier de surdit, jours de l'Eglise de Maraçon & le second de celle de Chatillens, d'après la déclaration qui m'a été faite par le Pasteur de la paroisse de Villetta auquel les époux se sont adressés en premier lieu, que ces époux ont rempli les conditions prescrites par les articles trente deux & suivants de la loi du huit décembre mil huit cent vingt.

Cette inscription a été faite d'après les notes de mon suffragant. M. l'Abbé DuBochet Pasteur

19.

ROSSIER
Jean Haac
Serex.

Les dimanches vingtième, vingt septième octobre, et troisième novembre mil huit cent vingt deux, les bans de mariage de Jean Haac Rossier de Rougemont & de Chatillens, domicilié à Verrey, fils majeur de feu Samuel Rossier & de Madelaine nee Yaus sa femme d'un part; & de Suzanne Serex de Maraçon domiciliée à Verrey, fille mineure de Jean Serex de Maraçon & de Marie-Marguerite nee Menou sa femme d'autre part, ont été publiés savoir le premier & dernier de surdit, jours de l'Eglise de Maraçon & le second de celle de Chatillens, d'après la déclaration qui m'a été faite par le suffragant de la paroisse de Verrey auquel les époux se sont adressés en premier lieu, que ces époux ont rempli les conditions prescrites par les articles trente deux & suivants de la loi du huit décembre mil huit cent vingt.

Cette inscription a été faite d'après les notes de mon suffragant. M. l'Abbé DuBochet Pasteur

20.

SEREX
Jean Daniel
Stuby

Les dimanches vingtième & vingt septième octobre et troisième novembre mil huit cent vingt deux, les bans de mariage de Jean Daniel Serex de Maraçon & domicilié, fils majeur de Jean Serex & de Marie nee Félix sa femme d'un part

1822

et Jeanne Louise Steuby bourgeoise de Bussigny ex domini-
cille mineure de Jean Abram Louis Steuby ex Louis Marie
nie Ducrest d'autre part, ont été publiés savoir le premier
et dernier des susdits jours dans l'Eglise de Maracon et le
second dans l'Eglise de Chatilleul, d'après les promesses notariées
de ce mariage, signées F. Pasche notaire, sur lesquelles promesses on
trouve exprimé le consentement du père de l'Épouse. Les
Registres qui déposent aux archives de la Cure, pages quatrième
et vingt-neuvième prouvent d'ailleurs que l'Époux est né le
dix-neuvième novembre mil sept cent nonante six et
l'Épouse est née le sixième Janvier mil huit cent trois.
Cette inscription a été faite d'après les notes de mon suffragant A. Pilet.

DuBochet Pasteur

21.
Chollet Les Dimanches troisième, dixième, vingt-quatrième novembre
Jean Fran. Frédéric mil huit cent vingt deux, le d'aus de mariage de Jean François
Schau. Frédéric Chollet domicilié à Tourten, bourgeois de Maracon,
fils majeur de Jean Abram Chollet ex de défunte Jeanne
nie Maillon sa femme d'un part, et Françoise Louise
Schau domiciliée à Tourten, bourgeois de Sullens,
fille mineure de défunt François Louis Schau ex de
Françoise nie Blondel sa femme d'autre part, ont été
publiés savoir le premier et dernier des susdits jours dans
l'Eglise de Maracon et le second dans celle de Chatilleul,
d'après la déclaration qui m'a été faite par le Pasteur
de la paroisse de Pilly, auquel les Époux se sont adressés en
premier, que ces Époux ont rempli les conditions prescrites
par les articles trente deux et suivants de la loi du huit
décembre mil huit cent vingt.

Cette inscription a été faite d'après les notes de mon suffragant A. Pilet

DuBochet Pasteur

Ensuite de l'autorisation du Conseil d'État, en date du vingt-troisième octobre
mil huit cent vingt-deux, la tenue de ce Registre a été remise à mon
Suffragant le Ministre Pilet. DuBochet Pasteur

1823

Les dimanches dix-neuvième, vingt-sixième Janvier & deuxième

2

1.
Michel Batay
Chambordon
veuve de Charles, Daniel
Louis Sere

février mil-huit cent vingt-trois, les bans de mariage de Michel Batay, fils majeur de Charles Batay & de défunte Perronne Jourdan de Meinier Canton de Genève, domicilié à Versoix, d'une part et de Jeanne Charbonnier, fille majeure de Marc Etienne Charbonnier et Taguetin Chambordon veuve de Charles, Daniel Louis Sere de Chesalles & Maraçon aussi domicilié à Versoix, ont été publiés savoir le premier & dernier des susdits jours à l'Eglise de Maraçon & le second à celle de Chatillens d'après la déclaration qui m'a été faite par le Pasteur de la paroisse de Chatillens auquel les Exposés se sont adressés en premier lieu, que ces Exposés ont rempli les conditions prescrites par la loi du huitième Décembre mil-huit cent vingt

L. P. A. S. S. S.

2.
Blanchoud
Chollet

Les dimanches dix-neuvième, vingt-sixième Janvier & deuxième février mil-huit cent vingt-trois, les bans de mariage de Pierre Francois Louis Blanchoud, bourgeois d'Oron le Chatel & domicilié, fils mineur de Pierre Francois Louis Blanchoud & de Jeanne Marie Corboz d'une part, & de Madeleine Chollet bourgeoise de Maraçon domiciliée à Oron le Chatel fille mineure de Francois Gabriel Chollet & de Anne Françoise Madeleine née Blanchoud d'autre part ont été publiés savoir le premier & dernier des susdits jours à l'Eglise de Maraçon & le second à Chatillens, d'après la déclaration qui m'a été faite par le Pasteur de la paroisse de Chatillens, auquel les Exposés se sont adressés en premier lieu que ces Exposés ont rempli les conditions prescrites par la loi du huitième Décembre mil-huit cent vingt

L. P. A. S. S. S.

3.
Gindroz
Chollet

Les dimanches dix-neuvième, vingt-sixième Janvier & deuxième février, mil-huit cent vingt-trois, les bans de mariage de Jean Pierre Gindroz Bourgeois de Montpreveyre domicilié sur les monts de Pillette paroisse de Savigny, né le vingt-neuvième Janvier mil-huit cent huitante quatre fils majeur de défunt Jacques Claude Gindroz & de Madeleine née Duruz venue de Chanéaz d'une part & de

de Françoise Marie Chollet Bourgeoise de Maracou, domiciliée
 dans la dite paroisse de Savigny, née le troisième février mil-
 sept cent huitante quatre, fille majeure de défunt Jean Pierre
 Chollet et de Madeleine née Seres d'autre part, ont été publiés
 savoir le premier et dernier des susdits jours à l'Eglise de Maracou
 et de ceux de Chatillons, d'après la déclaration qui a été faite
 par le pasteur de la paroisse de Savigny auquel les Epoux
 se sont adressés en premier lieu, que ces Epoux ont rempli
 les conditions prescrites par les articles trente deux et suivants de
 la loi du huitième décembre mil huit cent vingt
 N.B. au bas des promesses il est dit que l'Epoux est veuf, mais le
 nom de la femme n'est pas indiqué.

L. P. P. P. P.

4.

Chollet
 Le dimanche sixième et vingt troisième février et deuxième
 du mois de Mars mil huit cent vingt trois, les bans de mariage de
 Boucher. Jean Pierre Françoise Chollet né le vingt un décembre mil
 sept cent nonante cinq, domicilié à Jousteus, bourgeois de
 Maracou, fils de Jean Abram Chollet et de Jeanne Françoise
 née Masson sa femme d'une part; et Louise Boucher née
 le vingt quatre décembre mil sept cent nonante neuf, domiciliée
 à Jousteus, fille de Baptiste Boucher de Naticourt en Champagne
 et de Louis fille d'Abraham Delédevant de Bettes, d'autre part,
 ont été publiés savoir le premier et dernier des susdits jours à
 Maracou et de ceux de Chatillons, d'après la déclaration qui
 a été faite par le pasteur de la paroisse de Savigny auquel
 les Epoux se sont adressés en premier lieu, que ces Epoux
 ont rempli les conditions prescrites par les articles trente deux
 et suivants de la loi du huitième décembre mil huit cent vingt.

L. P. P. P. P.

5.
Pasche
Jean-Daniel
Chollet

Les dimanches deuxième, neuvième, & seizième Mars mil huit cent vingt trois, les bans de mariage de Jean-Daniel Pasche, bourgeois de Foréens, domicilié rière Lutry, fils majeur de défunt Jean-Daniel Pasche & de Jeanne Susanne Pasche ne Rogivue, d'une part; & de Marie, Madelaine Charlotte Chollet, bourgeoise de Maraion, domiciliée rière Lutry, fille mineure de Jean-Sura Chollet & de Louise Chollet née Brélas d'autre part, ont été publiés savoir le premier & dernier des susdits jours à l'église de Maraion & second à Chatillens, d'après la déclaration qui m'a été faite par le suffragant de la paroisse de Lutry auquel les Epoux se sont adressés en premier lieu, que ces Epoux ont rempli les conditions prescrites par les articles trente deux & suivants de la loi du huitième Décembre mil huit cent vingt trois.

L. Pilet Suff.

6.
Cramer
Georges Louis
Caillet

Les dimanches seizième, vingt-troisième, trentième Mars mil huit cent vingt trois, les bans de mariage de Georges-Louis Cramer, agriculteur, né à Morges, bourgeois de St. Pierre au Canton de Vaud, demeurant à Genève, fils majeur & naturel de défunt Jean-Georges Cramer, quand il vivait, bourgeois de Zurich & de Helvétie Fidoz demeurant à Bedaïs au Canton de Neuchâtel, d'une part; & de Françoise-Marie Caillet, Blanchisseuse, native de Blonay, bourgeoise de Maraion au Canton de Vaud, demeurant à Genève, fille majeure de Jean-David Caillet Blanchisseur, & de Susanne Marie, Madelaine Durand, sa femme, demeurant tous deux aussi à Genève d'autre part, ont été publiés savoir les deux premiers des susdits jours à Maraion & le dernier à Oron. Les extraits de Baptême des deux Epoux déposent dans les archives de la Cure; les annonces étant au reste en règle d'après la déclaration du Pasteur de la paroisse d'Étoy, (M. Barbaud) & conformes à la loi du huitième Décembre mil huit cent vingt.

L. Pilet Suff.

Le 11 May mille huit cent vingt trois le présent registre d'après l'acte de la loi du 21.12.1820. a été remis à Mr. Verrey notaire du poste de Maraion;

Au Velin de la cure d'Étoy

7

Felix

o

Champendal

Les Dimanches vingt cinq Mai, un, & huit Juin mille huit cent vingt trois, les Bans de mariage de Jean Francois Joseph Felix, majeur, domicilié à Merges, Bourgeois de la Paroisse Sarvise de Maracou; Fils de Francois Felix, & de Henriette Kupper, la Femme; Et Marie Françoise Champendal, majeure, domiciliée à Merges, Bourgeoise de Ballens, Paroisse de Pière; Fille de Louis Champendal, & de Françoise Mayor la Femme; ont été publiés le premier & le dernier des susdits jours à Oron, & le second à Maracou, d'après la déclaration qui m'a été faite par le Pasteur de Merges auquel les Epoux se sont adressés en premier lieu, que les dits Epoux avaient rempli auprès de lui, les formalités prescrites par la loi du 8 Decembre 1820.

D'Orrey Pasteur

8

Chollet

o

Bonjour

Les Dimanches vingt cinq Mai, un, & huit Juin, mille huit cent vingt trois, les Bans de mariage de Jean Daniel Joseph Fils majeur de Jean Daniel Chollet, & de Jeanne Marie Serex de Maracou, domicilié, vicaire S' Léger & la Chiesa; Et de Susanne Marguerite Fille mineure de Jean Pierre Guex, & de Françoise Marie Bonjour, de S' Léger, domiciliée à la Chiesa; ont été publiés, le premier & le dernier des susdits jours à Oron, & le second à Maracou, d'après la déclaration qui m'a été faite par le Pasteur de la Paroisse de Polroy, auquel les Epoux se sont adressés en premier lieu, que les dits Epoux avaient rempli auprès de lui les formalités prescrites par les articles 32 & suivr de la loi du 8 Decembre 1820.

D'Orrey Pasteur

9
Chappuis
O
Caillet

Les Dimanches quinze, vingt deux & vingt neuf Juin dix huit cent vingt trois; les Bans de mariage de Jean Pierre François Chappuis, domicilié à Lausanne, Bourgeois d'Orbe & d'Éclagnens, homme veuf; Fils majeur de Jean Pierre Chappuis, & de Jeanne Louise née Fontannaz; Et de Rose Susanne Marie Caillet, domiciliée à Orbe, Bourgeoise de Maraçon, fille majeure de feu Pierre David Caillet, & de Marie née Chollet, ont été publiés, le premier & le dernier des susdits jours, dans l'Eglise de Chatillens, & le second à Maraçon, d'après la déclaration qui m'a été faite par le Pasteur susrogant de l'Eglise d'Orbe auquel les Epoux se sont adressés en premier lieu, que les dits Epoux avoient rempli auprès de lui les formalités prescrites par les articles 32 & suiv, de la loi du 8 Décembre 1820

D'Verray Pasteur

10
Fol.
O
Gay.

Les Dimanches quinze, vingt deux & vingt neuf Juin dix huit cent vingt trois, les Bans de mariage de Jacques Marc Fol, Fils majeur de Jean Fol, & de Marie François David La Femme, Bourgeois de Genève, domiciliés à Céligny, & de Jeanne Esther Gay, veuve Caillet, Fille majeure de défunt Bénédict Gay, & de feu Henriette Barthod La Femme, de Maraçon, domiciliés à Céligny; ont été publiés, le premier & le dernier des jours précités, à Chatillens, & le second à Maraçon, d'après le permis du Département de Justice & Police du Canton de Vaud, le quel permis, demeure déposé aux archives de la Cure.

D'Verray Pasteur

11
Caillet
O
Serex.

Les Dimanches trois, dix, & dix sept Aout, dix huit cent vingt trois, les Bans de mariage de Jean Pierre fils majeur de Friedric Caillet, bourgeois de Maraçon & y domicilié; & de Jeanne Françoise Felix La Femme; Et de Jeanne Marie, Fille majeure, de Jean Gabriel Serex Bourgeois de Maraçon & y domiciliée, & de Susanne Chollet La Femme, ont été publiés le premier & le dernier jour précités, à Maraçon, & le second à Chatillens; L'extrait baptistère de l'Epoux déposé dans les archives de la Cure prouvant qu'il est né le vingt Décembre dix sept cent huit à Orbe, & celui de l'Epouse dans les Registres de dite Cure les ^{quelles est né} Fevrier dix sept cent onze a été
D'Verray Pasteur.

Dupraz
O
Chollet

1

Les Dimanches onze, dixhuit, & vingt cinq Janvier dix-huit cent vingt quatre, les Bans de mariage de François Louis, Fils majeur de Jean Pierre Dupraz de Blonay Oy demeurant, & de Jeanne Marie Crozet sa Femme; Et Françoise Marie Louise Fille majeure de Pierre François Chollet de Maracon, & de Jeanne Marie Maillard sa Femme; ont été publiés dans les Eglises de Maracon & de Chatillens. L'extrait baptistère de l'Époux déposé dans les Archives de la seconde Cure d'Oron, prouvant qu'il est né le vingt trois Janvier, dix sept cent nonante sept, & celui de l'Épouse, qu'elle est née le cinq Juin dix sept cent nonante quatre; ce dernier baptistère se trouvant dans les Registres de la seconde Cure d'Oron.

D'Erruy Pasteur.

Serex
O
Serex.

2

Les mêmes Dimanches, les Bans de mariage de Jean Louis Fils de Jean Serex Bourgeois de Maracon Oy demeurant; Majeur, & de Jeanne Elisabeth née Fottet sa Femme; Et de Anne Philippine, Fille mineure de Jean Louis Saex, Bourgeois de Maracon Oy demeurant, & de Jeanne Chollet sa Femme; ont été publiés dans les Eglises de Maracon & de Chatillens. L'extrait baptistère de l'Époux qui se trouve dans les Registres de la seconde Cure d'Oron, prouve qu'il est né le dix Janvier, dix sept cent nonante sept; celui de l'Épouse déposé aux Archives de dite Cure, qu'elle est née le onze Mars dix huit cent quatre; l'autorisation de la Mère de la Fille mineure, se trouvant aussi dans les Archives de la seconde Cure d'Oron.

D'Erruy Pasteur.

Chollet
O
Caillet

3

Les mêmes Dimanches, les Bans de mariage de Jean Daniel, Fils majeur de Jean Gabriel Chollet, Bourgeois de Maracon, Oy domicilié, & de Jeanne Marie née Staby; Et Marie Marguerite, Fille majeure de Frédéric Caillet, & de Jeanne Françoise née Felix, Bourgeoise de Maracon, Oy domiciliée, ont été publiés dans les Eglises de Maracon & de Chatillens. L'extrait baptistère de l'Époux qui se trouve dans les Registres de la seconde Cure d'Oron, prouve que ledit Époux est né le quatre Février dix huit cent, & celui de l'Épouse, qu'elle est née le onze Décembre dix sept cent nonante sept, se trouve aussi dans les mêmes Registres.

D'Erruy Pasteur.

A

Chollet

O

Gittaz

Les Dimanches dix huit, vingt cinq Janvier, un Février, dix huit cent vingt quatre, les Bans de mariage de François Gabriel fils majeur de François Gabriel Chollet, Bourgeois de Maracon, domicilié au Mont près Lausanne, & de défunte Françoise Cardinaux sa Femme; Et de Susanne, fille mineure de Jacques Gittaz à Escombous Champrent, domiciliée au dit Mont, & de Marianne Ravey sa Femme; ont été publiés dans les Eglises de Maracon & de Châtillens; d'après la déclaration qui m'a été faite par le Pasteur du Mont, auquel les Epoux se sont adressés en premier lieu, que les susdits Epoux avaient rempli auprès de lui, les formalités prescrites par les Articles 32 & suivans, de la loi du 8 Décembre 1820.

D'Erray Pasteur.

5

Chambaz

O

Visinard.

Les Dimanches vingt cinq Janvier, un, & huit Février, dix huit cent vingt quatre, les Bans de mariage de Jean Gabriel, Fils majeur de Jean Aimé Chambaz, Bourgeois de la commune Paroissiale de Villatte, du Village de Cheneaux & de Lutry, & de Jeanne Madelaine Vollet sa Femme; domicilié à Corsiers. Et de Jeanne Susanne, Fille majeure de Jacques Abram Visinard, Bourgeois de Maracon, domicilié rue Chardonne, & de Jeanne Esther Dorat sa Femme, ont été publiés dans les Eglises de Maracon & de Châtillens, d'après la déclaration qui m'a été faite par le suffragant de Corsiers, auquel les Epoux se sont adressés en premier lieu, que les dits Epoux, avaient remplis auprès de lui les formalités prescrites par les Articles 32 & suivans, de la loi du 8 Décembre 1820.

D'Erray Pasteur.

6

Caillet

O

Conod.

Les Dimanches huit, quinze, & vingt deux Février dix huit cent vingt quatre, les Bans de mariage de Pierre Louis Caillet Bourgeois de Maracon, domicilié à Villars Lussery, Fils majeur de Jean Gabriel Caillet, & d' Elisabetta Serey sa Femme; Et de Susanne Louise Conod, Bourgeoise d'Anex & des Flès, domiciliée à Anex, Fille mineure de Louis Conod, & de Jeanne née Chaillet sa Femme, ont été publiés dans les Eglises de Maracon & de Châtillens, d'après la déclaration qui m'a été faite par le suffragant d'Agiez auquel les Epoux se sont adressés en premier lieu, que les dits Epoux avaient rempli auprès de lui les formalités prescrites par les Articles 32 & suivans de la loi du 8 Décembre 1820.

D'Erray Pasteur.

7

Guex
Serec.

Les Dimanches quinze, vingt deux, vingt neuf Février dix-huit cent vingt quatre, les Bans de mariage de Jean Francois Etienne, Fils mineur de Pierre Francois Guex, Bourgeois de St Léger & de la Chiesa domicilié à Verey, & de Susanne Marie Crépon sa femme, Et de Louise Marie, Fille mineure de Jean Pierre Frédéric Serec, Bourgeois de Verey & de Maracou, domiciliée cière Verey, & de Jeanne Elisabeth Serec sa femme; Ont été publiés dans les Eglises de Maracou & de Châtillens, d'après la déclaration qui m'a été faite par le Suppléant de Verey auquel les Epoux se sont adressés en premier lieu, que les susdits Epoux avaient rempli auprès de lui les formalités voulues par la Loi du 8 Décembre 1820.

D'Verey Pastur.

8

Chollet
Bonjour.

Les Dimanches vingt neuf Février, sept, & quatorze Mars, dix huit cent vingt quatre, les Bans de mariage de Francois Louis Fils mineur de Claude Chollet, & de Jeanne Françoise Braup, des Communes de Maracou & de Corsiers, domicilié en ce dernier lieu, Et de Etienne Susanne Constante, Fille majeure de Nodolphe Salomon Bonjour, & de Rose Perret, de la Commune de Blonay & y demeurant; Ont été publiés dans les Eglises de Maracou & de Châtillens, d'après la déclaration qui m'a été faite par le Suppléant de Corsiers, auquel les Epoux se sont adressés en premier lieu, que les dits Epoux, avaient rempli auprès de lui les formalités voulues par la Loi du 8 Décembre 1820.

D'Verey Pastur.

9

Desmeules
Chollet

Les Dimanches vingt trois, trente Mai, & six Juin dix huit cent vingt quatre, les Bans de mariage de Jean Emmanuel Desmeules, Bourgeois de Propray, & y domicilié, Fils majeur de Pierre Samuel Desmeules défunt, & de Marguerite née Rod aussi défunt d'autre part; Et de Emilie Henriette Chollet, Bourgeoise de Moudon, Maracou, & de la Rogive, domiciliée audit Moudon; Fille majeure des mariés Maxe Henri Chollet défunt, & de Louise Sophie, née Tacheron, d'autre part; Ont été publiés, dans les Eglises de Maracou & de Châtillens, d'après la déclaration qui m'a été faite par le Pastur de Mézières, auquel les Epoux se sont adressés en premier lieu que les dits Epoux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la Loi du 8 Décembre 1820.

D'Verey Pastur.

10

Dutoit
&
Chollet.

Les Dimanches vingt sept Juin, quatre, & onze Juillet dix huit cent vingt quatre, les Bans de mariage de Samuel Dutoit de Moudon & de Charavannes, demeurant à Charavannes, Fils majeur de défunt Samuel Dutoit des dits lieux, & de Rose Marie née Stockly sa Femme; Et de Rose Marie Chollet, âgée de vingt un ans, demeurant à Charavannes, Fille de défunt Jean Abram Chollet, de Maracorn, & de Jeanne Marie née Augspourg sa Femme ont été publiés dans les Eglises de Maracorn & de Châtillens d'après la déclaration du second Pasteur de Moudon auquel les Eponx se sont adressés en premier lieu, que les dits Eponx ont rempli auprès de lui, les formalités prescrites par la loi du 8 Décembre 1820.

D'Vevey Pasteur.

11

Ducret
&
Caillet.

Les Dimanches quinze, vingt deux, & vingt neuf Août, dix huit cent vingt quatre, les Bans de mariage de Jean Pierre Henri Ducret, domicilié au Bourg Saint Antoine vers Corsiers, Bourgeois de Charbonne; Fils majeur de feu Paul François Ducret, & de Jeanne Marie née Bovard sa Femme; Et de Jeanne Susanne Caillet de Maracorn, demeurant à Vevey, Fille majeure de Frédéric Caillet, & de Susanne née Ogier sa Femme; ont été publiés dans les Eglises de Maracorn & de Châtillens, d'après la déclaration du Suppléant de Vevey auquel les Eponx se sont adressés en premier lieu, que les dits Eponx ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi du 8 Décembre 1820.

D'Vevey Pasteur.

12

Serex
&
Barbay.

Les Dimanches vingt six Septembre, trois & dix Octobre dix huit cent vingt quatre, les Bans de mariage de Jean François Henri Serex, demeurant à Vernier, au Canton de Genève, Bourgeois de Maracorn, & de Chesalles, Veuf en premières noces de Perrette Bovardron, Fils Majeur de feu Jean Pierre Serex, & de défunte Françoise Guex sa Femme; Et de Jeanne Louise Françoise Barbay domiciliée aussi à Vernier, Bourgeoise de Fuschy, Fille majeure de François Barbay, & de défunte Judith Goy sa Femme; ont été publiés dans les Eglises de Maracorn & de Châtillens, sur la déclaration du Conseiller Secrétaire d'Etat, de la République & Canton de Genève De Rocher.

D'Vevey Pasteur.

1824

13.

Testuz
&
Chollet.

Les Dimanches vingt-un, vingt-huit Novembre, & cinq Décembre
dix-huit cent vingt quatre, les Bans de mariage de Jean Louis
Testuz, Bourgeois des Communes de Villette, Lutry, Puidoux & Ché-
-salles, sur Oron, domicilié près Villette, Fils majeur de Samuel Fran-
-cois Testuz, & de Susanne Madelaine Chappuis sa Femme; Et de
Jeanette Chollet, Bourgeoise de Maracon, domiciliée près Puidoux,
Fille majeure de Jean Noël Chollet, & de Madelaine Pascho sa Femme,
ont été publiés dans les Eglises de Maracon & de Châtillens, d'a-
-près la déclaration qui m'a été faite par le Pasteur de Sorigny,
auquel les Epoux se sont adressés en premier lieu, que les susdits Epoux
avaient rempli auprès de lui les formalités prescrites par les articles
32 & suivant de la Loi du 8 Décembre 1820.

D'Yverey Sautay.

1825

11

Scheneberguer
et
Visinard

Les Dimanches vingt trois, trente Janvier, et six Février dix-
-huit cent vingt cinq, les Bans de mariage de Jean Henri Sche-
-neberguer, Bourgeois de Corseaux et y domicilié, Fils majeur de
Jean Gabriel Scheneberguer, et de Jeanne Louise Grand sa Femme,
Et de Marianne Henriette Visinard, Bourgeoise de Maracon, do-
-miliée près Chardonne, Fille mineure de Jacques Abram Visinard,
Et de Jeanne Ethor Dorat sa Femme; ont été publiés dans les Eglises
de Maracon et de Châtillens, d'après la déclaration qui m'a été
faite par le Suppléant de Corsier, auquel les Epoux se sont adressés
en premier lieu, que les dits Epoux avaient rempli auprès de lui,
les formalités prescrites par les articles 32 et suivant de la loi du
8 Décembre 1820.

D'Yverey Sautay

2

Felix
et
Vuadens.

Les Dimanches vingt sept Février, six, et treize Mars dix-huit cent
vingt cinq, les Bans de mariage de Jean Pierre Felix Bourgeois de
La Rogisse, et y domicilié; Fils majeur de Jean Pierre Felix, et de
dépente Jeanne Françoise Cailler sa Femme; Et de Françoise Marie
Marquerite Vuadens, Bourgeoise de Blinay demeurant à La Rogisse
Fille mineure de Jacques Abram Vuadens, et de dépente Jeanne
Marie Ducret sa Femme; ont été publiés dans les Eglises de
Maracon et de Châtillens, L'extrait baptismal de l'Epoux qui
se trouve dans les Registres de la seconde cure d'Oron, prouvé

1825.

qu'il est né le seize Décembre mille sept cent nonante un, et ¹⁹
celui de l'Épouse déposée aux Archives de la dite Cure, qu'elle est
née le dix huit Mai dix huit cent un. L'autorisation du Père de la
Fille mineure, se trouve aussi dans les dites Archives.

D'Yverry Pasteur.

3

Serex
et
Chollet

Les Dimanches vingt sept Février, six, et treize Mars dix huit cent
vingt cinq, les Bans de mariage de Jean Frédéric Serex, Bourgeois
d'Ecotcaup et de Maracou, demeurant à Ecotcaup, Fils majeur de
Jean Serex, et de Françoise née Grand; Et de Françoise Chollet Bour-
geoise de Maracou, et y domiciliée, Fille majeure de sieur Isaac Chollet
et de Jeanne Marie Dorat; ont été publiés dans les Eglises de Maracou
et de Châtillens, d'après la déclaration faite par le Pasteur de Salain
= lieu auquel les Epoux se sont adressés en premier lieu, que les susdits
Epoux avaient rempli auprès de lui les formalités prescrites par les
articles 32 et suivants, de la Loi du 8 Décembre 1820.

D'Yverry Pasteur

4

Chollet
et
Prodollet

Les Dimanches vingt sept Mars, trois et dix Avril dix huit cent vingt cinq,
les Bans de mariage de Benjamin Frédéric Chollet né le vingt quatre
Juin dix huit cent cinq, domicilié à Apples Bourgeois de Maracou, District
d'Oron, Fils de François Nicolas Chollet, et de Jeanne Françoise Dorat
sa Femme d'une part; Et de Jeanne Louise Prodollet, née le vingt un
Mai dix huit cent six, domiciliée à Yens sa Bourgeoise, Fille de feu
Jacques Henri Prodollet, et de Jeanne Henriette Chauvy sa Femme,
ont été publiés dans les Eglises de Maracou et de Châtillens
d'autre part, d'après la déclaration du Pasteur de la Paroisse de Saint
= Simon Yens auquel les Epoux se sont adressés en premier lieu, que les
susdits Epoux avaient rempli auprès de lui les formalités prescrites
par les articles 32 et suivants de la loi du 8 Décembre 1820.

D'Yverry Pasteur.

5

Rock
et
Chollet.

Les Dimanches dix, dix sept, vingt quatre Avril dix huit cent vingt cinq,
les Bans de mariage de Rodolphe David Rock, Bourgeois de Château d'Oron
domicilié à L'Etivaz, et ci devant à Grandcour, Fils majeur de Rodolphe
Rock et de Madeleine née Pilet d'une part; et de Jeanne Françoise Chollet,
Bourgeoise de Maracou, domiciliée ci devant à Grandcour, et actuellement
à Trivaz, Fille majeure de Gabriel Chollet, et de Françoise née Cardinaup, d'autre
part, ont été publiés dans les Eglises de Maracou et de Châtillens; L'extraît bap-
= tême de l'Époux, qui se trouve dans les archives de la seconde Cure d'Oron prouve
qu'il est né le vingt huit Août dix huit cent un, et celui de l'Épouse qu'elle
est née le vingt six Février dix sept cent nonante sept.

D'Yverry Pasteur

6Chollet
et
Thonnay.

Les Dimanches dixsept, vingt quatre, et premier Mai dix huit cent vingt cinq, les Bans de mariage de Jean Francois Chollet de Maracon, demeurant à Lausanne, Fils majeur de Jean Francois Chollet, et de Jeanne Marie Caillet sa Femme, d'une part, et de Louise Marianne Thonnay de Caruge, demeurant à Lausanne, Fille majeure de Samuel Louis Thonnay, et de Marianne Carin sa Femme d'autre part; ont été publiés dans les Eglises de Maracon et de Châtillens, d'après la déclaration qui en a été faite par un des Pasteurs de Lausanne, au quel les Epoux se sont adressés en premier lieu que les dits Epoux avaient rempli auprès de lui les formalités prescrites, par les articles 32 et suivant, de la loi du 8 Décembre 1820

D'Yerroy Pasteur.

7Felix
et
Chollet.

Les Dimanches onze, dix huit, et vingt cinq septembre dix huit cent vingt cinq, les Bans de mariage de Jean Francois Felix, âgé de trente ans, Bourgeois de Maracon, de la Proigne et de Palairieux, domicilié à Maracon, Fils de Jean Frederic Felix, et de Marie Madeleine née Felix sa Femme; et de Jeanne Françoise Chollet, âgée de vingt neuf ans, Bourgeois de Maracon et y domiciliée, Fille de Pierre Francois Chollet, et de Jeanne Marie née Maillard sa Femme; ont été publiés dans les Eglises de Maracon et de Châtillens; L'extrait baptisté de l'Epoux, qui se trouve dans les Archives de la seconde Cure d'Oron, prouve que le dit Epoux est né le vingt Décembre dix sept cent nonante cinq; et celui de l'Epouse le dix neuf Novembre dix sept cent nonante six.

D'Yerroy Pasteur.

8Chollet
et
Joly.

Les Dimanches vingt cinq septembre, deux et neuf Octobre dix huit cent vingt cinq, les Bans de mariage de Louis Chollet bourgeois de Maracon, demeurant à Chally commune des Chatelards, Fils majeur de Jean Francois Chollet, et de Marguerite née Maillard sa Femme d'une part; et de Susanne Marie Joly, Bourgeois de Moudon, aussi domicilié à Chally, Fille majeure de Jean Daniel Joly, et de Susanne Marie née Pyode sa Femme d'autre part; ont été publiés dans les Eglises de Maracon et de Châtillens, d'après la déclaration qui en a été faite

par le Pasteur de Montreux, que les susdits Epoux avaient rempli auprès
de lui les formalités voulues par la Loi du 8 Décembre 1820.

D'Yveroy Pasteur.

9
Les Dimanches trente Octobre, six, et treize Novembre dix huit cent vingt
six, les bans de mariage de Jean Daniel Chollet, Bourgeois de Maracorn
au District d'Oron, domicilié à Vevy, Fils majeur de défunt François Louis
Chollet, et de Susanne née Chapillon sa Femme veuve d'une part; Et de
Chollet
et
Maquelin
Jeanne Rose Maquelin, Bourgeoise de Vevy, et de Moirvaux, domiciliée au
dit Vevy, Fille majeure de Pierre François Maquelin, et de Marianne
née Conan sa Femme d'autre part; Ont été publiés dans les Eglises
de Maracorn et de Châtillens, d'après la déclaration qui m'a été faite
par le Ministre Duchonnet Sufregerant à Vevy, que les susdits Epoux
avaient rempli auprès de lui les formalités voulues par la Loi du
huit Décembre 1820.

D'Yveroy Pasteur.

1826
1
Les Dimanches douze, dix neuf, vingt six Février dix huit cent vingt
six, les bans de mariage de Friedrich Estoppey, né le vingt troisième Fé-
vrier mil huit cent trois, Bourgeois de Trey, domicilié à Granges sous Trey,
Fils mineur de Jean Salomon Estoppey, et de Jeanne Catharine née Rochet
sa Femme d'une part; Et Susanne Louise Caillet, née le troisième Jan-
vier mil huit cent, Bourgeoise de Maracorn et de Trey, domiciliée dans
ce dernier lieu; Fille majeure de Jean Samuel Caillet, et de sa Femme
Jeanne Marguerite Chollet d'autre part; d'après la déclaration qui
m'a été faite par Louis Keller Pasteur à Trey, que les susdits Epoux avaient
rempli auprès de lui, les formalités voulues par la loi du 8th 1820.

D'Yveroy Pasteur.

2
Les Dimanches trente Avril, sept et quatorze Mai dix huit cent vingt six,
les bans de mariage de Jean Abram Caillet, Bourgeois de Maracorn et y
demeurant, Fils majeur de Jean Philippe Caillet, et de Judithte née Grand sa
Femme d'une part; et Susanne Susanne Beroud, Bourgeoise d'Ecottéaux, et
y demeurant, Fille majeure de Jean Abram Etienne Beroud, et de Jeanne
Madelaine née Chollet sa Femme d'autre part; ont été publiés dans les Eglises
de Maracorn et de Châtillens. L'extrait baptistère de l'Epoux qui se trouve dans
les Registres de la Seconde Cure d'Oron, prouve que le dit Epoux est né le dix neuf
Aout dix huit cent, et celui de l'Epouse qu'elle est âgée d'un an de plus.

D'Yveroy Pasteur.

22. 1826.

3

Roehbach
et
Serey.

Les Dimanches vingt-un, vingt-huit Mai, et quatre Juin dix-huit-cent-vingt-six, les Bans de mariage de Jean Pierre Louis Roehbach, né dans la Paroisse de Corvion, le quatorze Juin dix-sept-cent nonante six, Bourgeois d'Ulsembach Canton de Bienne, domicilié cière Corvion, Fils majeur de Christ Roehbach; et de Marguerite Elisabeth Tonin sa Femme; Et de Jeanne Françoise Serey, née Destaux, domiciliée sur les monts de Tongroy, Fille majeure de défunt Louis Destaux, et de Louise née Champressaud sa Femme; Veuve de Jean David Louis Serey, Bourgeois de Maracorn; ont été publiés dans les Eglises de Maracorn et de Chatillon, d'après la déclaration du Pasteur de Corvion auquel les Epoux se sont adressés en premier lieu que les susdits Epoux avaient rempli auprès de lui, les formalités voulues par la Loi du 8 Décembre 1820.

D'Orrey Pasteur.

4

Berthoud
et
Serey

Les Dimanches trente Juillet, six et treize tout dix-huit-cent-vingt-six, les Bans de mariage de Samuel Nicolas Berthoud, né à Favugle vingt-trois Décembre dix-huit-cent deux, Bourgeois de Bellerive Cercle de Lucerne, domicilié à Bellveir, Fils majeur de Samuel Berthoud, et de Jeanne Elisabeth née Druy sa Femme; D'une part; Et de Pauline Louise Elisabeth Serey, née cière Corvion le mercredi Juillet dix-sept-cent nonante-trois, Bourgeoise de Maracorn, domiciliée à Veroy, Fille majeure de Pierre Louis Serey de Maracorn, et de Marie Maillard sa Femme; D'autre part, ont été publiés dans les Eglises de Maracorn et de Chatillon d'après la déclaration du suffragant du Pasteur de Veroy auquel les Epoux se sont adressés en premier lieu, que les dits Epoux avaient rempli auprès de lui les formalités voulues par la Loi du 8 Décembre 1820.

D'Orrey Pasteur.

5

Chollet
et
Goumoens

Les Dimanches vingt-un, vingt-huit tout, et trois Septembre dix-huit-cent-vingt-six, les Bans de mariage de Jean Pierre Chollet Bourgeois de Maracorn, domicilié cière Lutry, Fils majeur de défunt Jean Noy Chollet, et de Madeline née Pasche sa Femme; D'une part; Et de Jeanne Marguerite Goumoens Bourgeoise de S' Saphorin, y domiciliée, Fille mineure de Jean Pierre Goumoens, et de Norette Anne Marie née Fick, sa Femme D'autre part; Ont été publiés dans les Eglises de Maracorn et de Chatillon, d'après la déclaration qui m'a été faite par le Suffragant du Pasteur de S' Saphorin, que les dits Epoux avaient rempli auprès de lui, les formalités voulues par la Loi du 8 Décembre 1820.

D'Orrey Pasteur.

6

Chollet
et
Chaudet.

Les Dimanches dixsept, vingt quatre Septembre, et premier Octobre
dixhuit-cent vingt six, les Bans de mariage de Jean Frederic Fils mineur
de Jean Jacques Louis Chollet, et de Rose nee Schenberg sa Femme, Bourgeois
de Maracou, domiciliés en Villan rien la Tour d'une part; Et de Jeanne Marie
Fille majeure de deffunts Jean Philippe Chaudet, et de Jeanne Pinguely sa
femme, de Corseaux, aussi domiciliés au dit Villan d'autre part, ont été
publiés dans les Eglises de Maracou et de Châtillon, d'après la déclaration
qui m'a été faite par le Pastor de la Tour de S'ails, auquel les Epoux se sont
adressés en premier lieu, que les dits Epoux avaient rempli auprès de lui les
formalités voulues par la loi du 8 Décembre 1820.

D'Verrey Pastor.

7

Chollet
et
Dupuis.

Les Dimanches dixsept, vingt quatre Septembre, et premier Octobre, dix-
huit-cent vingt six, les Bans de mariage de Jean Abram Chollet, né le
dixhuit Décembre dixsept cent nonante huit, domicilié à Apples, Bour-
geois de Maracou, fils majeur de François Nicolas Chollet, et de Francoise
nee Dorval sa Femme d'une part; Et Jeanne Marie Dorothee Dupuis, née
le vingt-cinq Juillet dixhuit-cent vingt, Bourgeoise de Yers, y domiciliée,
fille mineure et autorisée de Jacques Louis Dupuis, et de Jeanne Louis
Benjamine nee Chaury sa femme d'autre part, ont été publiés dans les
Eglises de Maracou et de Châtillon, d'après la déclaration qui m'a été
faite par le Pastor de S'Live, que les Epoux avaient rempli auprès de lui
les formalités voulues par la loi.

D'Verrey Pastor.

8

Megroz
et
Chollet.

Les Dimanches cinq, douze, dixneuf Novembre mille huit-cent vingt six,
les Bans de mariage de David Jonas Megroz, Bourgeois de Villette et de Lutry,
domicilié à Chexbres, Fils majeur de Jean Francois Megroz, et d' Elisabette
nee Coenu sa Femme, d'une part; Et de Jeanne Francois Chollet, bour-
geois de Maracou, domicilié à Pivroz, Fille majeure de Gabriel Chollet,
et de Francoise nee Cardinaux sa Femme, d'autre part, ont été publiés,
dans les Eglises de Maracou et de Châtillon, d'après la déclaration qui m'a
été faite par le Surpasant de Chexbres, que les Epoux avaient rempli
auprès de lui les formalités voulues par la loi.

D'Verrey Pastor.

9 Les Dimanches deux, vingt six Novembre, et trois Décembre dix huit cent vingt six, les Bans de mariage de Jean Fran^{ois} Chollet Bourgeois de Maracou, domicilié à Montagny vica Lutry, Fils mineur de feu Jean N^oi Chollet, et de Madelaine née Pasche sa veuve, légalement autorisé d'une part; Et de Jeanne Louise Fran^{ois} Lavanchy, Bourgeois de la Commune de Lutry, et y domicilié, fille majeure de Jean Daniel Lavanchy, et de Jeanne Susanne née Cordy sa Femme d'autre part; ont été publiés dans les Eglises de Maracou et de Chatillon, d'après la déclaration du S^uffragan de Lutry, auquel les Epoux se sont adressés en premier lieu, que les dits Epoux ont rempli auprès de lui les formalités voulues par la loi du 8 Décembre 1820.

D'Erruy Pasteur

10 Les Dimanches trois, six, dix sept Décembre dix huit cent vingt six, les Bans de mariage de Fran^{ois} Frédéric Louis, Fils majeur de feu Frederich Forex, et de Jeanne Elisabeth née Ducreux sa veuve, de Maracou, domicilié à Burice, vica la Tour de Pils d'une part; Et de Susanne Fille de défunt Pierre Abram Chaudet, et de Louise née Ducret sa Femme, de Corsier, domiciliée à Vevey, aussi majeure d'autre part; ont été publiés dans les Eglises de Maracou et de Chatillon, d'après la déclaration du S^uffragan de la Tour de Pils, auquel les Epoux se sont adressés en premier lieu, que les dits Epoux ont rempli auprès de lui les formalités voulues par la loi.

D'Erruy Pasteur

1 Les Dimanches onze, dix huit, vingt cinq Mars, dix huit cent dix sept, les Bans de mariage de Jean Fran^{ois} Felix, Fils majeur de Jean Pierre Felix, et de Jeanne Fran^{ois} Caillet sa Femme défunte, Bourgeois de la Rogive, demeurant à Maracou; Et de Jeanne Fran^{ois} Paratey, Bourgeois de Chaux, domicilié à Vevey, Fille mineure de Jacques Louis Paratey, et de Jaqueline Elisabeth Carin sa Femme, ont été publiés dans les Eglises de Maracou et de Chatillon, d'après la déclaration du S^uffragan de Chaux, auquel les Epoux se sont adressés en premier lieu, que les dits Epoux ont rempli auprès de lui les formalités voulues par la loi.

D'Erruy Pasteur

2 Les Dimanches six, treize, vingt Mai mille huit cent vingt sept,
 les Bans de mariage d' Abram Louis William Chollet, Bourgeois de
 Moudon, Maracon, et de la Rogive, demurant à Corcelles sur Orbe,
 Fils de Jean Louis Chollet défunt, et d'Isabelle née Monnet d'une part;
 et Marianne Constance Guyot, Bourgeoise de Vallangin Canton
 de Neuchâtel, demurant à Hauteville, Fille de défunt David
 Guyot, et de Constance née Furger ^{dans les Eglises de Maracon et de Châtillon} d'autre part, ont été publiés
 d'après la déclaration du Pasteur de Moudon, que les dits Epoux a-
 vaient rempli auprès de lui les formalités voulues par la Loi.
 D'Herrey Pasteur.

3 Les Dimanches vingt, vingt-sept Mai, et trois Juin dix huit cent
 vingt sept, les bans de mariage de Frédéric Gabriel, Fil de Pierre Felix
 de Palézieux, de Maracon, et de la Rogive, domicilié à Derens, sur
 Morges, âgé d'environ vingt trois ans, et de Françoise Elisabeth
Fattet sa Femme; et de Jeanne Marie Françoise, Fille de feu
Albert Chevalley de Morrens, domicilié à Lausanne, âgé d'environ
 vingt sept ans, et de Jeanne Susanne Henry d'autre part;
 ont été publiés dans les Eglises de Maracon et Châtillon d'après
 la déclaration du Pasteur de Morrens au quel les Epoux se sont
 adressés en premier lieu, que les dits Epoux avaient rempli auprès
 de lui les formalités voulues par la Loi.
 D'Herrey Pasteur.

4 Les Dimanches dix, dix sept, et vingt quatre Juin dix huit cent
 vingt sept, les Bans de mariage de Jean Gabriel Fil d' Abram
Isaac Chollet, et de Marie Madelaine née Chollet sa Femme
 âgé de quarante cinq ans, bourgeois de Maracon et de la Rogive,
 habitent à la Rogive; et de Françoise Marie, Fille mineure
 de Pierre Françoise Felix, et de Marie née Sonnay, Bourgeoise de
 la Rogive, et y domiciliée, ont été publiés dans les Eglises de
 Maracon et de Châtillon. L'acte de décès de la première Femme
 de l'Epoux étant déjà déposé selon la Loi, dans les Archives de la Secour
 Cure d'Oron, et les Registres baptistères de la dite Cure attestant que
 l'Epoux est né le quinze Juillet dix sept cent huitante deux, et l'Epouse
 le trente un Mai dix huit cent neuf.
 D'Herrey Pasteur.

Chollet
et
Besson.

Les Dimanches cinq, douze, et dix-neuf Aout, mille huit cent vingt sept, les Bans de mariage, de Jean Daniel, Fils mineur et autorisé, de Jean Abram Chollet de Maracon, domicilié à Moudon, et de Jeanne Augsbourquer sa Femme; Et de Suzanne Marie, Fille majeure de Pierre Philippe Besson, de Chapelles, et y demeurant, et de Jeanne Marie Cuckin sa Femme; ont été publiés dans les Temples de Maracon, et de Chatillens; L'acte de Baptême de l'Époux déclarant qu'il est né le premier Novembre dix huit cent vingt, et celui de l'Épouse du trois Novembre dix sept cent nonante huit. Ces deux pièces se trouvent dans les Archives de la Secorde curé d'Oron.

Werry Pastur.

Sorez
et
Dimier.

Les Dimanches douze, dix-neuf, et vingt-six Aout dix huit cent vingt sept, les Bans de mariage de Jean Pierre Rodolphe Gidon Sorez, Agriculteur âgé de vingt-neuf ans et six mois, né à Versoix au Canton de Genève, Bourgeois de Chevalleret de Maracon; domicilié à Crans au Canton de Vaud; Fils de Jean Charles Henry Sorez Agriculteur, et d'Elisabetto Bradford sa Femme; tous deux aussi domiciliés à Crans d'une part; et Madelaine Louise Dimier domestique, âgée de trente ans et neuf mois, née à Pressy Commun de Vandœuvre au Canton de Genève, Citoyenne de Genève, et domiciliée; fille de feu Jean Denis Dimier, et d'Elisabetto Favre ont été publiés dans les Églises de Maracon et de Chatillens; La veuve domiciliée à Genève d'autre part; D'après la déclaration du Pasteur de Crassier, que les Époux étaient dans la règle

Werry Pastur.

Chollet
et
Trottet.

Les Dimanches vingt-trois, trente Septembre, et Sept Octobre mille huit cent vingt sept, les Bans de mariage de Frédéric Gabriel Chollet, bourgeois de Maracon et y demeurant, Fils majeur de Pierre François Chollet, et de Jeanne Marie née Maillard sa Femme; Et de Louise Marie Trottet, bourgeois d'Évrotteaz, jus qu'à présent y domicilié, légalement et de fait à Maracon; fille majeure de Jean Abram Trottet, et de Françoise Marie née Chollet d'autre part; ont été publiés dans les Églises de Maracon et de Chatillens, d'après la déclaration du Pasteur de Pulainez survisa de l'Époux, que les Époux étaient dans la règle

Werry Pastur

8
Mouron
&
Vézinand.

Les Dimanches vingt trois, trente, septembre, et sept Octobre dix huit cent
vingt sept, les Bans de mariage de Jean David Mouron, bourgeois de Char-
bonne, domicilié à Corseaux, Fils majeur de défunt Jean Antoine Mouron,
et de Rose, née Amiquet sa femme d'une part; Et Susanne Françoise Vézinand
bourgeoise de Châtillon et de Maraun, domiciliée à Corseaux, fille majeure
de défunt Jean Louis Vézinand, et de Jeanne Claudine née Lignon sa
femme d'autre part; ont été publiés dans les Paroisses de Maraun et de
Châtillon, d'après la déclaration du Pasteur de ces lieux Pasteur de
l'Église que ces bans étaient dans la règle Werry Pasteur

1828.

1
Roberty
&
Caillet

Les Dimanches six, treize, et vingt Janvier dix huit cent vingt huit,
les bans de mariage de Abram Samuel Roberty, de Moudon et demeurant
fils majeur de Jean François Roberty, et de Louise née Dutot sa femme,
et de Louis Rose Marie Caillet, de Maraun, demeurant née Moudon,
fille majeure d'Abram Louis Caillet, et de Jeanne Françoise Sollet
d'autre part; ont été publiés dans les Églises de Maraun et de Châtillon
d'après la déclaration du Pasteur de Moudon, que ces bans étaient
dans la Règle. Werry Pasteur

2
Serex
&
Liger.

Les Dimanches treize, vingt, et vingt sept Janvier dix huit cent vingt
huit, les bans de mariage de Jean François Serex, bourgeois de Châtillon
et de Maraun, domicilié à Genève, Fils majeur des défunts Jean Pierre
Serex, et de Françoise née Guex sa femme d'une part. Et de Françoise
Marie Liger, bourgeois de Prangins, domiciliée à Genève, Fille majeure
de Jean Pierre Louis Liger, et de Susanne née Buand sa femme, d'autre
part; ont été publiés dans les Églises de Maraun et de Châtillon d'après
la déclaration du Pasteur de Prangins que ces bans étaient dans la règle.
Werry Pasteur

3
Caillet
&
Masson.

Les Dimanches dix, dix sept, vingt quatre Février dix huit cent vingt huit,
les bans de mariage de Jean François Caillet de Maraun domicilié à Lausanne,
fils majeur de défunt Jean Gabriel Caillet, et d'Elisabeth Serex sa femme, d'une
part; Et de Marie Susanne Masson de Villeneuve, Fille mineure et autorisée de
défunt Pierre François Masson, et de Marie Susanne Chatelet sa femme, d'autre
part; ont été publiés dans les Églises de Maraun et de Châtillon, d'après la décla-
-ration du Pasteur de Lausanne, que ces bans étaient dans la règle Werry Pasteur

4. Les Dimanches vingt-quatre Février, deux et neuf Mars dix-huit-cent vingt-huit, les bans de mariage de Daniel Felix, bourgeois de la Bro-gisse, y domicilié, fils majeur des défunts Jean Gabriel Felix, et Made-laine née Visinand d'une part; Et de Jeanne Françoise Dorat bourgeois de Cottéaux, y domiciliée, fille majeure de Pierre David Dorat, et de défunte Jeanne Marie née Grand d'autre part; ont été publiés dans les Eglises de Maracou et de Châtillens; les dits bans étant dans la règle.

Werry Pastur.

5. Les Dimanches seize, vingt trois, et trente Mars dix-huit-cent vingt huit, les bans de mariage de Marc Henri Caillet bourgeois de Maracou, demeurant à Paris, fils majeur de Frédéric Caillet, et de défunte Françoise Felix, demeurant à Maracou, d'une part; Et Marie Catherine et Eulalie Gilbert, fille majeure de Nicolas Gilbert, et de Catherine Demédille Cuviller, demeurant à Chavignon Département de l'Orne en France, ont été publiés dans les Eglises de Maracou et de Châtillon d'après la déclaration du Maire de Chavignon, que les dits Bans avaient été publiés et affichés au susdit endroit, et sur la permission du Département de Justice et Police du Canton de Naud, pour la publication des dits bans; la quelle permission, est déposée dans les Archives de la seconde Cure d'Orne.

Werry Pastur.

6. Les Dimanches vingt-trois, trente Mars, et six avril, dix-huit-cent vingt huit, les bans de mariage de Jean François Besanson, bourgeois de Moudon, y demeurant, fils majeur de Christophe André Besanson, et d'Esther Louise née Golay du dit lieu d'une part; Et de Suzanne Caillet, bourgeois de Maracou, domiciliée près Moudon, fille majeure d'Abram Louis Caillet, et de Jeanne Françoise née Chollet d'autre part; après la déclaration du Curé de Moudon, que ces bans étaient dans la règle.

Werry Pastur.

7. Les Dimanches vingt trois, trente Mars, et six avril dix huit cent vingt huit, les Bans de mariage de Jean Louis Chollet, bourgeois de Maracou, et y demeurant, fils majeur de Jean Gabriel Chollet, et de Jeanne Marie née Stuby d'une part; Et de Marie Madeleine Stuby, bourgeois de Bussigny, et y demeurant, fille majeure de Jean Abram Louis Stuby, et de Louise Marie née Ducret d'autre part; ont été publiés dans les Paroisses de Maracou et de Châtillens, d'après la déclaration du Pasteur de Châtillens, que les dits bans étaient en bonne règle.

D'Herrey Pasteur.

8. Les Dimanches trente Mars, six, et treize avril dix huit cent vingt huit, les bans de mariage de François Emmanuel, fils majeur de Charles, Jean Jacques Maury, et d'Anne Marie Brice sa femme, bourgeois de la commune de Nuisboze au district d'Yvon, domicilié à Manchailly près Châtillens d'une part; Et de Marie Marguerite fille mineure de Jean François Chollet, et de Marie Marguerite Maillard sa femme; bourgeois de Maracou, domiciliée à Chailly d'autre part; ont été publiés dans les Eglises de Maracou et de Châtillens, d'après la déclaration du Pasteur de Montreux que les dits bans étaient dans la règle.

D'Herrey Pasteur.

9. Les Dimanches six, treize, et vingt avril dix huit cent vingt huit, les bans de mariage de Jean Jacques Felix, bourgeois de la Rogère, demeurant près la Tour de Seyls, fils majeur de Pierre David Felix, et de Jaqueline Marianne Bonjour sa femme d'une part; Et de Jeanne Françoise Marguerite Anet, bourgeois de la commune du Chatelard, domiciliée à celle de la Tour de Seyls, fille majeure de François Abram Anet, et de Françoise Marie, née Bonjour sa femme d'autre part; ont été publiés dans les Eglises de Maracou et de Châtillens, d'après la déclaration du Pasteur de la Tour, que les dits bans étaient dans la règle.

D'Herrey Pasteur.

10. Les Dimanches quatre, onze, et dix huit Mai mille huit cent vingt huit, les bans de mariage de Jean Jacob Pahud, bourgeois d'Oyens, demeurant à Vevy, fils majeur de Jacques Deniel Pahud, et de sa femme Anne Debottan, d'une part; Et de Jeanne Louise Marguerite Catherine Chollet, bourgeois d'Yvettes et de Maracou, domiciliée à Vevy, fille majeure de Jean Gabriel Chollet, et de sa femme Jeanne Susanne née Chollet d'autre part, ont été publiés dans les Eglises de Maracou et de Châtillens, d'après la déclaration du Pasteur de Vevy, que les dits bans étaient dans la règle.

D'Herrey Pasteur.

11. Les Dimanches quatorze, vingt deux, et vingt neuf Juin, mille huit-
 Chollet cent vingt huit, les bans de mariage de Jean Louis Chollet de Maraun,
 et domicilié à Vercy, fils majeur de Jean Louis Chollet, et de Louis Chau-
 Bonnat, bert sa femme d'une part; et de Jeanne Françoise Bonnat de
 Vilette, domiciliée à Vercy, fille majeure d'Ernie Bonnat et de Jeanne
 Louis née Collet sa femme; ont été publiés dans l'Eglise de Mara-
 raun, d'après la déclaration du baptisant de Vercy qu'il était en
 dans la règle. Vercy Pasteur.

12. Les Dimanches vingt-huit septembre, cinq, et douze Octobre dix huit
 = cent vingt huit, les bans de mariage de Marc André Sergy bourgeois
 de Burtigny, domicilié à Curoug Canton de Genève, fils majeur
 de Jean Louis Sergy, et de Thérèse Vallon sa femme, domiciliés à Burtigny,
 et de Suzanne Marie, Madelaine, Ducraux, de S. Legier, fille majeure de
 François David Ducraux, et de défunte Marie Cailler sa femme; la
 dite épouse Née de Jean David Cailler de Maraun; ont été publiés
 dans l'Eglise de Maraun;
 ont été déposés aux Archives de la seconde Cure d'Oron les papiers ^{originaux} ci joints;
 N. 2. Extraît de naissance et baptême de l'Épouse
 N. 4. dit de l'Époux
 N. 3. dit des diés du premier mari de l'Épouse. Vercy Pasteur.

13. Les Dimanches vingt-huit septembre, cinq, et douze Octobre dix huit cent
 vingt-huit, les bans de mariage de Jean Daniel, fils majeur de Georges
 François Chollet, bourgeois de Maraun et de la Rogive, habitant à la
 Rogive, et de Jeanne Marie, née Charmoy sa femme, et de Rose
 Françoise Salomé, fille majeure de Jean Philippe Chollet, bourgeois de
 Maraun et de la Rogive, domiciliée à la Rogive, et de Jeanne Estienne
 Pasche, ont été publiés dans l'Eglise de Maraun.
 Les Registres de baptême de la seconde Cure d'Oron faisant foi, N. Page 34,
 que l'Époux est né le vingt-Juin dix huit cent quatre, et que l'Épouse Page 37
 est née le vingt-cinq, septembre dix huit-cent cinq.

Vercy Pasteur.

14 Les Dimanches cinq, douze, dix-neuf Octobre, dix-huit-cent-vingt-huit,
 les bans de mariage de Louis Corboz bourgeois de Chesalles, et de Maraun,
 demeurant à Chesalles, âgé de vingt deux ans; Fils de Daniel Louis
 Corboz, et de Jeanne Louise née Gilléron; Et de Jeanne Chollet bourgeois
 de Maraun, et y demeurant, fille de Jean Abraham Chollet, et de Marie Mar-
 guerite née Beaud, âgée de vingt quatre ans, ont été publiés dans l'E-
 glise de Maraun, d'après la déclaration du Pasteur d'Oron, que ces
 bans étaient dans la règle

Werry Pasteur.

15 Les Dimanches deux, neuf, seize Novembre dix-huit-cent-vingt-huit,
 les bans de mariage de Frederic Benjamin Chollet, né le vingt quatre Juin
 dix-huit-ant, cinq, bourgeois de Maraun, domicilié rue Gimel, fils majeur
 de François Nicolas Chollet, et de Jeanne Françoise Dovat sa femme; Et
 de Jeanne Louise Brocard, bourgeois de Bière, et y domicilié; fille mineure d'Abraham Louis Brocard, et de Marianne
 née Mange, ont été publiés dans l'Eglise de Maraun, d'après la déclaration
 du Pasteur de Bière, que les dits bans étaient dans la règle.

Werry Pasteur

1829.

1. Les Dimanches onze, dix-huit, vingt-cinq Janvier, dix-huit-cent
 vingt-neuf, les bans de mariage, de Jean Felix, bourgeois de la Rogive,
 domicilié à Cron la ville, fils majeur des défunts Jean Gabriel
 Felix, et Madelaine née Virinard, sa femme; Et de Louise Salomé
Pasche, bourgeois d'Oron la ville, y domicilié, fille majeure de Jean
 Michel Pasche, et de Jeanne, née Buttet sa femme; ont été publiés
 dans l'Eglise de Maraun, d'après la déclaration du Pasteur d'Oron la
 ville, que les dits bans étaient dans la règle.

Werry Pasteur.

2. Les Dimanches quinze, vingt-deux Février, et premier Mars mille-huit
 cent-vingt-neuf, les bans de mariage de Matthieu Abraham François Gabriel
Caillet de Maraun, domicilié dans la Savoise de Corsiers, fils majeur d'Abraham
Caillet, et de Marguerite née Bernard sa femme; Et de Jeanne Marie Cherix
 de Bex, fille majeure de Jean Pierre Cherix, et de Marie Marguerite Ouly sa femme,
 ont été publiés dans l'Eglise de Maraun, d'après la déclaration du Pasteur de
 Bex, que les dits bans étaient dans la règle

Werry Pasteur.

N^o 3. Les Dimanches vingt-deux Février, un, et huit Mars dix-huit-cent
vingt-neuf, les bans de mariage, de Jean Pierre David Visinard,
bourgeois de Marawon, demeurant à Vevay, fils majeur de Jean
Visinard
et Jacques Visinard, et de Madeleine nié Stuby sa femme; Et de Jeanne
Fallaian, Marie Fallaian, bourgeois d'Arrex, Cercle de Coppet, aussi do-
micielle à Vevay, fille majeure de défunt Louis Abel Fallaian,
et de Louise Marie Dupraz sa veuve; ont été publiés dans l'Eglise
de Marawon; d'après la déclaration du battegnant du premier Canton
de Vevay, que les susdits bans étaient en règle
D'Vevay Pastour.

N^o 4. Les Dimanches premier, huit, et quinze Mars dix-huit-cent
vingt-neuf, les bans de mariage de Jean François, fils majeur
Caillet de Jean François Caillet bourgeois de Marawon, et y demeurant,
et de Susanne Elisabeth nié Stuby sa femme; Et de Marie Marguerite
Chollet, fille majeure de Jean Gabriel Chollet, et de Jeanne Marie nié Stuby
sa femme; ont été publiés dans les Eglises de Marawon et d'Oron.
Les Registres de baptême de la Paroisse de Marawon faisant foi, que:
L'Epoux est né le onze Mars dixsept-cent soixante-neuf.
Et l'Epouse le neuf Aout dix-huit-cent-deux.
D'Vevay Pastour.

N^o 5. Les Dimanches vingt-six Avril, trois et dixsept Mai dix-huit
cent vingt-neuf, les bans de mariage de David Jaggi, bourgeois de
Jaggi Chatelat, Préfecture de Gessenay, Canton de Berne, demeurant
et Visinard. à Vevay, fils majeur des défunts David Jaggi, et Susanne
Manard; Et de Jeanne Catherine Elisabeth Visinard, de
Marawon, aussi domiciliée à Vevay, Fille majeure de feu Abram
Antoine Visinard, et de Marianne nié Oragou, ont été publiés
dans l'Eglise de Marawon; d'après la déclaration du battegnant
de Vevay, que les susdits bans étaient dans la règle
D'Vevay Pastour.

N^o 6. Les Dimanches vingt-un, vingt-huit Juin, et cinq Juillet mille huit cent vingt neuf, les bans de mariage de Jean Pierre Samuel Noverraz, fils d'Abraham Noverraz et de Judithte Françoise née Destraz sa femme, bourgeois de Lutry, et Cully, à devant de la paroisse de Milledo; Né le vingt trois Janvier mille huit cent deux; demurant à Courprey Lausanne; et de Francois Elisabeth Felix, fille de défunt Pierre David Felix, et de Françoise née Fottet sa femme, bourgeois de Maracon; née le dix sept Mars dix huit cent neuf; demurant à Lausanne d'autre part, ont été publiés sans opposition dans l'Eglise de Maracon, d'après la déclaration des premiers Pasteurs de Lausanne, que les dits bans étaient dans la règle

Werry Pasteur

N^o 7. Les Dimanches quatre, onze, dix huit Octobre dix huit cent vingt neuf, les bans de mariage de Jean Daniel Chollet, de Maracon; et demurant, fils majeur de Jean François Chollet, et Jeanne Elisabeth Fottet sa femme; et de Marie Marguerite Fottet, bourgeois d'Étoyant et demurant; fille majeure de Jean Abram Fottet, et de Françoise Marie née Chollet, ont été publiés sans opposition dans l'Eglise de Maracon, d'après la déclaration du Pasteur de la Paroisse de l'Épouse, que les dits bans étaient dans la règle

Werry Pasteur.

N^o 8. Les Dimanches vingt-cinq Octobre, un et huit Novembre mille huit cent vingt neuf, les bans de mariage de Louis Delapraz, bourgeois de Corsier, demurant à Corsiers, fils majeur de Louis Armand Delapraz et de Louise née Dinirear sa femme; et de Jeanne Catherine Chollet, bourgeoise de Corsiers et de Maracon, domiciliée à Corsiers, fille mineure de Jacques Louis Chollet, et de Rose Susanne née Fournier sa femme, ont été publiés sans opposition dans les Eglises de Maracon et de la Paroisse de Châtillens, d'après la déclaration du Pasteur de Corsiers que les surdits bans étaient dans la règle.

Werry Pasteur.

97^e 9. Les Dimanches huit, quinze, vingt-deux Novembre, dix-huit cent vingt-neuf, les bans de mariage de Jacques Louis Georges, bourgeois de Mibeoye, et y demeurant, fils majeur de Jean Louis Georges, et de Jeanne Marie née Georges sa femme; Et de Jeanne Chollet de Maracou, et de la Rogive, domiciliée dans ce dernier lieu, fille majeure de François Chollet, et de Jeanne Marie née Charmoi; ont été publiés dans l'église de Maracou, d'après la déclaration du Pasteur de la Paroisse de l'Époux que les dits bans étaient dans la règle.

Werry Pasteur.

97^e 10. Les Dimanches huit, quinze, vingt-deux Novembre dix-huit cent vingt-neuf, les bans de mariage de Jean Samuel Chollet de Maracou, et de la Paroisse de Palleries, domicilié à Maracou, fils mineur de Jean Abram Chollet, et de Marie Madeleine née Paup; Et de Jeanne Françoise Stuby, bourgeoise de Bussigny et y demeurant, fille mineure de Jean Abram Stuby, et de Louise Marie née Ducrot, ont été publiés dans l'église de Maracou, d'après la déclaration du Pasteur de la Paroisse de l'Époux que ces bans étaient en règle.

Werry Pasteur.

97^e 11. Les Dimanches six, treize, et vingt Décembre dix-huit cent vingt-neuf, les bans de mariage de Abram Frédéric Pasche, bourgeois de Ferlent, y domicilié, fils majeur de Pierre François Louis Pasche et de Françoise née Deraud; Et de Henriette Julie Chollet, bourgeoise de Maracou, demeurant à Oron le Chatel, fille majeure de François Gabriel Chollet, et de Madeleine née Blanchout, ont été publiés dans l'église de Maracou, d'après la déclaration du Pasteur de la Paroisse où habite l'Époux, que ces bans étaient en règle.

Werry P.

N^o 1. Les Dimanches trois, dix, et dixsept Janvier mille huit cent trente,
 les bans de mariage de Jean Francois, fils majeur de Jean Jacques
 Louis Chollet, et de Rose Schenberg sa femme; de Maracan
 domicilié à Champ de ban vièr Corriers; Et de Marie Madeleine
 fille majeure de Pierre Louis Bolomey, et de Susanne Marie Guaden
 sa femme; de St Léger, et la Chisar, demurant à Neug; ont été pu-
 bliés dans l'Eglise de Maracan, d'après la déclaration du Pasteur
 du domicile de l'Epoux, que les dits bans étaient dans la règle.

Werry Dufour

N^o 2. Les Dimanches dix, dixsept, et vingt quatre Janvier dix huit cent
 trente; les bans de mariage de Jacques Moye Humbert, bourgeois de
 Lièu, et y demeurant, fils mineur de Pierre Louis Humbert, et
 de Anne Louis Pochat sa femme; Et de Louise Chollet, bourgeois
 de Corriers et de Maracan, domicilié au Lièu, fille majeure de Jean
 Jacques Chollet, et de Henriette Elisabeth Portner sa femme; ont été
 publiés dans l'Eglise de Maracan, d'après la déclaration du Pasteur
 de la Paroisse de l'Epoux, que les dits bans étaient dans la règle.

Werry D

N^o 3. Les Dimanches dix, dixsept, et vingt quatre Janvier dix huit cent trente,
 les bans de mariage de Jean Samuel Jaussin, bourgeois de Pivar, domi-
 cilié en Brest commune du Chatelard, fils majeur des defunts Jean
 Simon Jaussin, et Françoise de Pallens, et Neuf de Jeanne Louise Bover;
 Et de Marie Louise Chollet, bourgeoise de Corriers, et de Maracan, domi-
 cilié à Chailly, fille majeure de Jean Louis Chollet, et de defunte Jeanne
 Marie Bover; ont été publiés dans l'Eglise de Maracan, d'après la décla-
 ration du Pasteur du domicile des Epoux, que les dits bans étaient en règle.

Werry Dufour

N^o 4. Les Dimanches vingt quatre, trente un Janvier, et sept Février dix huit cent
 trente, les bans de mariage, de Jean Antoine Bover bourgeois d'Esnez, domi-
 cilié à Mont le grand, fils majeur de Samuel Louis Benjamin Bover, et
 de Marianne née Forney sa femme; Et de Jeanne Louise Chollet, bourgeois
 de Maracan, domicilié à Mont le grand, fille majeure de Jean Louis Chollet,
 et de Françoise née Bover sa femme; ont été publiés dans l'Eglise de Maracan d'après
 la déclaration de mise en règle du Pasteur de la Paroisse des Epoux.

Werry Dufour

N^o 5. Les Dimanches sept, quatorze, et vingt-un Février mille huit cent trente, les Bans de mariage de Jean François Felix bourgeois de la Rogivrey domicilié; fils mineur des défunts Abraham Felix, et Jeanne Visule sa femme; Et de Marie Elisabeth Chollet, bourgeois de Maraun y domicilié, fille majeure de Jean François Chollet, et de défunte Jeanne Elisabeth Tottet; ont été publiés dans l'Eglise de Maraun. Les registres de baptême de la dite Paroisse faisant foi; que l'époux est né le douze Juillet dix-huit cent neuf; Et l'épouse le vingt Janvier dix huit cent un.

Werry Pastur

N^o 6. Les Dimanches vingt-huit Février, sept et quatorze Mars dix-huit cent trente, les Bans de mariage de Jacques Louis Albert Blanchet bourgeois de Vesoy, de Lutry, et de Cully, domicilié à Vesoy, fils majeur de Pierre Louis Marc Blanchet; et de défunte Suzanne Coulin; Et de Marie Anne Chollet bourgeoise de Maraun, demeurant aussi à Vesoy, fille mineure de David Chollet, et de sa mère née Rachael défunte, d'autre part; ont été publiés dans l'Eglise de Maraun; sur la déclaration du Pasteur de Vesoy, que les dits bans étaient dans la règle.

Werry Pastur

N^o 7. Les Dimanches vingt-huit Mars, quatre, et onze Avril, mille huit cent trente, les bans de mariage de David Michel Nerdinger, bourgeois d'Attonne, domicilié à Vesoy, fils majeur de défunt Jacob Nerdinger, et de défunte Marie Catherine née Krutzler sa femme, d'autre part; Et de Elisabeth Madelaine Felix, bourgeoise de la Rogivrey domicilié à Vesoy, fille mineure de Jean Louis Felix, et de Elisabeth née Nunbaum sa femme; ont été publiés dans les Eglises de Maraun et de Vesoy, sur la déclaration du Pasteur de Vesoy, que les dits bans étaient dans la règle.

Werry Pastur

N^o 8. Les Dimanches vingt-huit Mars, quatre et onze Avril dix-huit cent trente, les bans de mariage de Jean André Chollet, majeur, bourgeois de Maracou, fils de Frédéric Gabriel Chollet, et de Stanne Marie née Favre; et de Marquerite Antoinette Favre, majeure, bourgeois d'Écotay, et y demeurant, fille de Gabriel Favre, et de Marquerite Maillard, sa femme; ont été publiés dans les Eglises de Maracou et d'Oron, sur la déclaration du Pasteur de la paroisse de l'Épouard, que les dits bans étaient dans la règle

Werry Pastur

N^o 9. Les Dimanches six, treize, et vingt Juin dix-huit cent trente, les Bans de mariage de Jacques David Chollet, bourgeois de Maracou, domicilié à Chollet Vergy, fils majeur de défunt François Louis Chollet, et de défunte Suzanne Cherpillaud sa femme d'une part; Et de Charlotte Henriette Gerton, bourgeois de Saphorin, domicilié à Vergy, fille mineure de François Louis Gerton, et de Suzanne Dolapras sa femme; ont été publiés dans les Eglises de Maracou et d'Oron, d'après la déclaration du Pasteur de Vergy, que les susdits bans étaient dans la règle.

Werry Pastur

N^o 10. Les Dimanches six, treize, et vingt Juin dix-huit cent trente, les Bans de mariage de Jean Louis Chollet, bourgeois de Maracou et y demeurant, fils majeur de Jean François Chollet, et de Stanne Elisabeth née Tottet; et de Rose Marie Charmoy, bourgeois d'Écotay, et y demeurant, fille mineure de César Isaac Charmoy, et de Suzanne Henriette née Chollet; ont été publiés dans les Eglises de Maracou et d'Oron, d'après la déclaration du Pasteur de Palairieux, que les susdits bans étaient dans la règle.

Werry Pastur

N^o 11. Les dimanches treize, vingt, et vingt sept Juin dix-huit cent trente, les bans de mariage d'Abraham Isaac Serex, domicilié dans la Communauté de Ruidoux, fils majeur de défunt Jean Pierre Serex, bourgeois de Maracou, et d'Emile Serex sa femme; et de Stanne Susanne Catherine Keller, domiciliée à Vergy, fille de défunt Pierre François, dite Keller, et de Louise Roche sa femme; Veuve de défunt Jean Abraham Javel, bourgeois de Sugier, district de Morat, Canton de Fribourg, ont été publiés dans les Eglises de Maracou et d'Oron, d'après la déclaration du Pasteur de Vergy, que les susdits bans étaient dans la règle.

Werry Pastur

N^o 12. Les Dimanches onze, dix-huit, vingt-cinq, juillet, dix-huit-cent-trente, les bans de mariage de Jean Pierre Caillet Caillet de Maracon, fils majeur de feu François Caillet, et de feu Marguerite Conte agriculteurs, Veuves premières nées de feu Claudine Bonnefoy, domiciliés à Neuvif; et de Reine Boutgard, fille majeure de feu Jean Pierre Boutgard, et de François Delacard, de Verwie, sans profession, domiciliés à Neuvif; ont été publiés dans les Eglises d'Ourvord de Maracon, sur l'attestation de l'adjoint du Maire de Neuvif, que les dits bans y avaient été publiés légalement.

H. Verrey Pastur

Laprisant de la loi du 8 décembre 1820 le présent registre a été remis à Mr. Hostache, notaire au poste de Maracon, le 25^e mille huit cent trente. Du Val de Saône le 25^e 1830.

N^o 13. Les Dimanches trente et un Octobre, sept et quatorze Novembre Mil-huit-cent-trente, les bans de mariage de Charles Daniel Derex bourgeois de Maracon et de Chesalles, domiciliés à Crans, fils majeur de Jean Charles Henri Derex et de Isabelle née Brafort sa femme, d'une part; et de Jeanne Bernette Alexandrine Bertie bourgeoise de la Rippe, domiciliée à Founex, fille majeure de Jean Jacques Urbain Bertie, et de Jeanne Marguerite née Melly sa femme, d'autre part, ont été publiés dans les Eglises de Maracon et d'Oron, d'après la déclaration du Pasteur de la Paroisse de Crassier, que les époux susnommés ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par les articles 32 et suivans de la loi du 8 Décembre 1820.

J. Hostache Pastur.

N^o 14. Les Dimanches trente et un Octobre, sept et quatorze Novembre Mil-huit-cent-trente, les bans de mariage de Jean François Abram Anet bourgeois du Chatelard, domiciliés aux Branches, Paroisse de Montreux, et fils majeur de François Abram Anet, et de Françoise Marie née Bonjour sa femme, d'une part; et de Louise Marie Marguerite Félix bourgeoise de la Rogive, domiciliée dans la commune de Saint-Légier et de Chiesex, fille majeure de Pierre David Félix, et de Marie Jacqueline née Bonjour sa femme, d'autre part, ont été publiés dans les Eglises de Maracon et d'Oron, d'après la déclaration du suffragant du Pasteur de la Paroisse de Montreux, que les époux susnommés ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

J. Hostache Pastur.

1831.

N.1. Les Dimanches seize, vingt-trois et trente Janvier Mil-huit cent trente et un les bans de mariage de Henri Francois Corbar majeur agé de vingt-huit ans, bourgeois du Mont, y domicilié, fils de Jean Henri Corbar et de Madeleine née Corbar sa femme, Chollet d'une part; et de Henriette Francoise Chollet mineure agée de vingt-deux ans, bourgeoise de Maracon, domiciliée au Mont, fille de Jean Chollet et de Elisabeth née Soutter sa femme, d'autre part; ont été publiés savoir: le premier et le troisième des susdits jours dans la Paroisse de Maracon, et le second dans celle de Chatillens, d'après la déclaration du Pasteur du Mont, portant que les époux sus-nommés ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

= J. Hostache
Pasteur.

N.2. Les Dimanches vingt-trois, trente Janvier Mil-huit cent trente et un et six Février suivant, les bans de mariage de Jacques David Chollet homme veuf, agé de trente-neuf ans, bourgeois de Maracon, domicilié à Vevey, fils de Jacques Chollet et de Jeanne Catherine née Guidon sa femme, d'une part; et de Rose Desquartiers, bourgeoise de Chateau-d'Oex, domiciliée à Vevey, et précédemment à Aigle, fille majeure agée de vingt-huit ans, de Pierre Francois Desquartiers, et de Marie née Favre sa femme, d'autre part; ont été publiés, savoir: les deux premiers des susdits jours dans la Paroisse de Maracon, et le troisième dans celle de Chatillens, d'après la déclaration du Ministre Roud Suffragant à Vevey, portant que les époux sus-nommés ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

= J. Hostache
Pasteur.

N.3. Les Dimanches treize, vingt et vingt-sept Mars Mil-huit cent trente et un, les bans de mariage de Jean Daniel Ducraux majeur agé de trente-deux ans, bourgeois de Saint-Légier et la Chiesaz, y domicilié, fils de Jean Abram Ducraux, et défunt Chollet Françoise Cottier née Michel sa femme, d'une part; et de Jeanne Louise Chollet majeure agée de vingt-six ans, bourgeoise de Maracon, domiciliée à Saint-Légier, fille de Pierre Francois Chollet et de Jeanne Marie née Maillard sa femme, d'autre part, ont été publiés dans la Paroisse de Maracon, d'après la déclaration du Pasteur de la Paroisse de Blonay, portant que les époux sus-nommés ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

= J. Hostache
Pasteur.

N^o 4. Les Dimanches vingt, vingt-sept Mars et trois Avril Mil huit cent trente et un, les bans de Mariage de Vincent Murry majeur agé de vingt-sept ans, bourgeois du Chatelard, domicilié en Chaulin, commune du dit Chatelard, fils de Jean Vincent Murry, et de Jeanne Marie née Cattelat sa femme, d'une part; et de Francoise Marie Chollet, majeure agée de trente ans, bourgeoise de Maracon, domiciliée à Chailly, rière le dit Chatelard, fille de Jean Pierre Chollet, et de Louise née Coutin sa femme, d'autre part, ont été publiés, savoir: les deux premières fois dans l'Eglise de Maracon, et la troisième dans celle de Chatillens, d'après la déclaration du Suppléant du Pasteur de la Paroisse de Montreux, portant que les époux susnommés ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi. /.

J. Hostache Pasteur

N^o 5. Les Dimanches huit quinze et vingt-deux Mai Mil huit cent trente et un, les bans de Mariage de Jean Marc Visinand majeur agé de trente ans, bourgeois de Maracon et de Chesalles, domicilié à Chatillens, fils de défunt Jean Louis Visinand, et de défunte Jeanne Claudine née Seyvoz sa femme, d'une part; et de Jeanne Marianne Richard majeure agée de trente et un ans, bourgeoise de Savigny et Forel, domiciliée à Cosertes, fille de défunt Jean David Richard et de défunte Jeanne née Monachon sa femme, d'autre part, ont été publiés, savoir, les deux premières fois dans la Paroisse de Maracon et la dernière dans celle de Chatillens, d'après la déclaration du Pasteur de la Paroisse de Chatillens, portant que les époux susnommés ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi. /.

J. Hostache Pasteur

N^o 6. Les Dimanches vingt-six Juin, trois et dix Juillet Mil huit cent trente et un, les bans de Mariage de Jean Abram Boudry majeur agé de vingt-quatre ans, bourgeois d'Écotteaux et y domicilié, fils de Jean Pierre Boudry et de Rose née Favre sa femme, d'une part; et de Susanne Caillet majeure agée de vingt-neuf ans, bourgeoise de Maracon et y domiciliée, fille de Jean François Caillet et de Jeanne Elisabeth née Stuby sa femme, d'autre part: ont été publiés savoir: le premier et le dernier des deux jours dans la Paroisse de Maracon, et le second dans celle de Chatillens, après que les époux m'ont exhibé l'extrait de naissance de l'époux et celui de l'épouse; lesquels extraits sont déposés aux archives de la seconde cure d'Oron. /.

J. Hostache Pasteur

N^o 7. Les Dimanches vingt-six Juin, trois et dix Juillet Mil huit cent trente et un, les bans de Mariage de Jean Gabriel Chollet homme veuf agé de trente deux ans, bourgeois de Maracon et y domicilié, fils majeur de Jean Gabriel Chollet et de Jeanne Marie née Stuby sa femme, d'une part, et de Rose Caillet majeure agée de vingt-trois ans, bourgeoise de Maracon et y domiciliée, fille de Jean Gabriel Caillet et de Jeanne Françoise née Serex sa femme, d'autre part, ont été publiés savoir: le premier et le dernier des susdits jours dans l'Eglise de Maracon, et le second dans celle d'Oron. Le Registre Baptistaire N^o 2, déposé aux archives de la seconde cure d'Oron, prouve Page 11^{me}, que l'époux est né le quinze Décembre Mil sept cent nonante huit, et Page 43^{me}, que l'épouse est née le vingt-neuf Février Mil huit cent sept. Le Registre des décès, N^o 3, déposé aux mêmes archives prouve qu'elle Page 14, que Françoise Elisabeth née Caillet première femme de l'époux, est décédée le vingt et un Janvier Mil huit cent vingt-neuf. / Hostache Pasteur

N^o 8. Les Dimanches vingt-six Juin, trois et dix Juillet Mil huit cent trente et un, les bans de Mariage de Marc Paschoud majeur, agé de quarante deux ans, bourgeois de Lutry et y domicilié, fils de François André Paschoud, et de Jeanne Françoise née Paschoud sa femme, d'une part, et de Françoise Marguerite Marianne Caillet majeure agée de trente-quatre ans, bourgeoise de Maracon, domiciliée à Lutry, fille de Jean Louis Caillet, et d'Esther née Boudry sa femme, d'autre part, ont été publiés, savoir: le premier et le dernier des susdits jours dans l'Eglise de Maracon, et le second dans celle d'Oron, d'après la déclaration du Pasteur de la Paroisse de Lutry portant que les époux susnommés ont rempli auprès de lui les formalités voulues par la loi. / Hostache Pasteur

N^o 9. Les Dimanches dix, dix-sept et vingt quatre Juillet Mil huit cent trente et un, les bans de mariage de Jean Gabriel Caillet majeur, agé de trente ans, bourgeois de Maracon et y domicilié, fils de Jean Louis Caillet et de Esther née Boudry sa femme, d'une part, et de Marguerite Chollet majeure, agée de vingt-sept ans, bourgeoise de Maracon et y domiciliée, fille de Cesar Isaac Chollet, et de Jeanne Marie née Dovat sa femme, d'autre part, ont été publiés, savoir: le premier et le dernier des susdits jours dans l'Eglise de Maracon, et le second dans celle d'Oron, après que les époux m'ont exhibé l'extrait de naissance de l'époux et celui de l'épouse, lesquels extraits sont déposés aux archives de la seconde cure d'Oron. / Hostache Pasteur

N^o 10. Les Dimanches sept, quatorze et vingt et un Aout Mil-huit cent trente et un, les bans de mariage de Jean Daniel Caillet majeur, Caillet
 et Jean Gabriel Caillet, et de défunte Jeanne Françoise née Terex sa
 Caillet femme, d'une part; et de Louise Sophie Caillet majeure, agée
 de vingt-six ans, bourgeoise de Maracon et y domiciliée, fille de
 Jean François Caillet et de Jeanne Elisabeth née Stuby sa femme,
 d'autre part; ont été publiés, savoir: le premier et le dernier des sus-
 dits jours dans l'Eglise de Maracon, et le second dans celle d'Oron
 après que l'épouse m'a exhibé son extrait de naissance lequel demeure
 déposé aux archives de la cure. Le Registre Baptistaire N^o 2. déposé
 aux mêmes archives, prouve Page 38, que l'époux est né le vingt-huit
 Novembre Mil-huit-cent-cinq. / = J. Hostache Pasteur

N^o 11. Les Dimanches sept, quatorze et vingt et un Aout Mil-huit cent
 trentes et un, les bans de mariage de André Gabriel Chollet majeur,
 Chollet agé de vingt-quatre ans, bourgeois de Maracon et y domicilié, fils de
 et Frédéric Gabriel Chollet et de Jeanne Marie Elisabeth née Favre sa
 Chollet femme, d'une part; et de Jeanne Marie Chollet majeure agée de vingt-
 cinq ans, bourgeoise de Maracon et y domiciliée, fille de Jean Gabriel
 Chollet et de Jeanne Marie née Stuby sa femme, d'autre part; ont été
 publiés savoir: le premier et le dernier des susdits jours dans l'Eglise
 de Maracon, et le second dans celle d'Oron. Le Registre Baptistaire
 N^o 2. déposé aux archives de la cure prouve Page 41, que l'époux est né
 le treize Novembre Mil-huit-cent-dix, et Page 40. que l'épouse est née
 le vingt-six Mai Mil-huit-cent-six. / = J. Hostache Pasteur

N^o 12. Les Dimanches onze, dix-huit et vingt-cinq Septembre Mil-huit-
 cent trente et un, les bans de mariage de Pierre Philippe Densyres
 Densyres majeur agé de vingt-cinq ans, bourgeois de Corcelles-le-Dorat, domicilié
 et à Bulens, Cercle de Lucens, fils de Jean Philippe Densyres, et de Jeanne
 Chollet Marie née Rossot sa femme, d'une part; et de Jeanne Chollet
 mineure agée de dix-neuf ans, bourgeoise de Maracon, domiciliée à
 Villars le Comte, et précédemment à Denery, fille de François Frédéric
 Chollet défunt, et de Jeanne Marguerite née Bullox sa femme, d'autre
 part; ont été publiés, savoir: le premier et le dernier des susdits
 jours dans l'Eglise de Maracon, et le second dans celle de Chatillens
 d'après la déclaration du Pasteur de la Paroisse de Curtilles, portant
 que les époux susnommés ont rempli auprès de lui les formalités
 prescrites par la loi du 8 Décembre 1820. / = J. Hostache Pasteur

1831.

47^o 13. Les Dimanches six, treize et vingt Novembre Mil-huit-cent-trente et un, les bans de mariage de Henri Charles Ducimetière alias Ducimetière bourgeois de Corsier et de Saint-Saphorin sur Morges, domicilié à Vevey, fils majeur de Jacob Charles Ducimetière alias Monod, et de Marie née Morier-Genoud sa femme d'une part, et de Jeanne Elisabeth Caillet bourgeoise de Maracon, domiciliée à Vevey, fille mineure de défunt Jean Samuel Caillet, et de défunte Jeanne Judith née Boulencat sa femme, d'autre part, ont été publiés, savoir: le premier et le dernier des susdits jours dans l'Eglise de Maracon, et le second dans celle de Chatillens, d'après la déclaration faite par le Pasteur de la Paroisse de Corsier, portant que les susdits époux ont rempli les formalités prescrites par la loi. /.

= J. Hostache Pasteur

47^o 14. Les Dimanches vingt, vingt-sept Novembre et quatre Décembre Mil-huit-cent-trente et un, les bans de mariage de François Louis Michel Chollet bourgeois de Corsier et de Maracon, domicilié dans la Commune de Corsier, fils majeur de défunt Claude Chollet et de Jeanne Françoise née Baud sa femme, d'une part, et de Jeanne Marie Gaccoud bourgeoise de Puidoux, domiciliée dans la Commune de Vevey, fille majeure de Jean Paul Gaccoud, et de Louise Aimée née Boulencat sa femme, d'autre part, ont été publiés, savoir: le premier et le dernier des susdits jours dans l'Eglise de Maracon, et le second dans celle de Chatillens, d'après la déclaration faite par le Pasteur de la Paroisse de Corsier, et par laquelle il constate que les époux susnommés ont rempli les formalités prescrites par la loi. /.

= J. Hostache Pasteur

47^o 15. Les Dimanches vingt, vingt-sept Novembre et quatre Décembre Mil-huit-cent-trente et un, les bans de mariage de Jean Frédéric Rubatel tel, majeur âgé de vingt-trois ans, bourgeois de Palézieux et d'Ecot-teaux, domicilié dans cette dernière commune, fils de défunt Jean Frédéric Rubatel, et de Madeleine Elisabeth née Cardinaux sa femme, d'une part, et de Susanne Françoise Serex mineure âgée de vingt-et-un ans, bourgeoise de Maracon et y domiciliée, fille de Jean Pierre Serex, et de Jeanne Elisabeth née Chollet sa femme, d'autre part, ont été publiés, savoir: le premier et le dernier des susdits jours dans l'Eglise de Maracon, et le second dans celle de Chatillens, d'après la déclaration du Pasteur de la Paroisse de Palézieux portant que les époux susnommés ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi. /.

= J. Hostache Pasteur

1832.

47^o 1. Les Dimanches Douze, Dix-neuf et vingt-dix Février Mil-huit cent-trente-deux, les bans de mariage de Jean Louis Henri Penel, mineur agé de vingt-deux ans et demi, bourgeois de Vevey, Colombier et Féchy, domicilié à Féchy, fils de défunt Louis Penel, et de Rose née Ma-Chollet sa femme, d'une part: et de Jeanne Marie Chollet, mineure, agée de vingt-deux ans, bourgeoise de Maracon, domiciliée à Saubraz, fille de Pierre Daniel Chollet et de Marie Marguerite née Gullyemoz sa femme, d'autre part: ont été publiés savoir: le premier et le dernier des susdits jours dans l'Eglise de Maracon, et le second dans celle de Chatillens, d'après la déclaration du Suppléant du Pasteur de la Paroisse de Gimel, portant que les époux susnommés ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

— — — — — J. Hostache Pasteur.

47^o 2. Les Dimanches vingt-cinq Mars, premier et huit avril Mil-huit cent-trente-deux, les bans de mariage de Jean Louis Chollet majeur agé de vingt-quatre ans, bourgeois de Maracon, domicilié rière Chenaux, Paroisse de Villette, fils de Jean Frédéric Chollet, et de Jeanne Susanne née Fauquet sa femme, d'une part, et de Susanne Madeleine Donnat, mineure, agée de dix-sept ans et demi, bourgeoise de Villette, domiciliée en Danise, Paroisse de Villette, fille de Jean François Donnat et de Jeanne Françoise née Duboux sa femme, d'autre part, ont été publiés, savoir: le premier et le dernier des susdits jours dans l'Eglise de Maracon et le second dans celle de Chatillens, d'après la déclaration du Pasteur de la Paroisse de Villette, portant que les époux susnommés ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

— — — — — J. Hostache Pasteur.

47^o 3. Les Dimanches huit, quinze et vingt-deux avril Mil-huit cent-trente-deux, les bans de mariage de Louis Auguste Dixereus, majeur agé de vingt-quatre ans, bourgeois de Lutry et y domicilié, fils de Etienne Dixereus et de Françoise née Savanchy sa femme, d'une part; et de Louise Elizabeth Chollet mineure agée de vingt-deux ans, bourgeoise de Maracon, domiciliée à Sausanne et précédemment à Lutry, fille de Jean Jacques Louis Chollet et de Rose Schenberg sa femme, d'autre part, ont été publiés, savoir: les deux premiers des susdits jours dans l'Eglise de Maracon, et le dernier dans celle de Chatillens d'après la déclaration du Pasteur de la Paroisse de Lutry, portant que les époux susnommés ont rempli auprès de lui, les formalités prescrites par la loi.

— — — — — J. Hostache Pasteur.

1832

N^o 4. Les Dimanches six, treize et vingt Mai Mil-huit cent trente deux, les bans de mariage de Jean Fréderich Choller majeur, bourgeois de Maracon, domicilié à Oron le Châtel, fils de François Gabriel Choller, et de défunte Françoise Madeleine née Blanchoud sa femme, d'une part; et de Jeanne Louise Blanchoud, mineure, bourgeoise d'Oron le Châtel et y domiciliée, fille de Jacques David Blanchoud et de Jeanne Marguerite née Mayor sa femme d'autre part, ont été publiés, savoir: le second des susdits jours dans l'Eglise de Maracon, et le premier ainsi que le dernier dans celle de Chatillens, d'après la déclaration du Pasteur de la paroisse de Chatillens, portant que les époux susnommés ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi. /.

Hostache Pasteur

N^o 5 Les Dimanches dix-sept, vingt-quatre Juin et premier Juillet Mil-huit cent trente deux, les bans de mariage de Fréderich Daniel Perroud majeur, âgé de trente-huit ans, bourgeois de Salixieux et d'Ecotteaux, domicilié à Ecotteaux, fils de défunt Cesar Perroud, et de défunte Marie Elisabeth née Rubatel sa femme, d'une part, et de Jeanne Françoise Felix majeure, âgée de vingt-huit ans, bourgeoise de la Rogive et y domiciliée, fille de défunt Jean Pierre Felix, et de défunte Françoise Marguerite née Duffey sa femme, d'autre part: ont été publiés, savoir: le premier et le dernier des susdits jours dans l'Eglise de Maracon, et le second dans celle de Chatillens après que l'Époux n'a exhibé son extrait de naissance lequel reste déposé aux archives de la cure. Le registre Baptistaire N^o 2, déposé aux mêmes archives prouve d'ailleurs que l'Épouse est née le quatorze Décembre Mil-huit cent trois: (Page 31.) /.

Hostache Pasteur

N^o 6. Les Dimanches premier, huit et quinze Juillet Mil-huit cent trente deux, les bans de mariage de Jean Jacques Moudi homme veuf, âgé de trente-trois ans, originaire de Saint-Gall, domicilié à Lausanne, fils de Christian Moudi et de Marie Marguerite Françoise née Mayor d'une part, et de Marguerite Louise Alphonse sine Choller majeure, âgée de quarante-quatre ans, bourgeoise de Moudon et de Maracon domiciliée à Moudon et précédemment à Ussieres, fille de Jacques Henri Choller, et de Sophie Louise née Tacheron d'autre part, ont été publiés partie des susdits jours dans la paroisse de Maracon, et partie dans celle de Chatillens, d'après la déclaration du premier Pasteur de Moudon portant que les époux susnommés lui ont remis la permission du Département de Justice et Police et qu'ils ont rempli les autres formalités prescrites pour la publication des bans de leur mariage. /.

Hostache Pasteur

1832.

47^o 4. Les Dimanches vingt-neuf Juillet, cinq et Douze Aout Mil-huit cent trente-deux, les bans de mariage de Jean Gabriel Steinhaus bourgeois de Guggisberg au Canton de Berne, domicilié dans la commune de Suidoux, fils majeur de défunt Pierre François Steinhausier et de Jeanne Marie née Rittener sa femme, d'une part; et de Susanne Marie Serex, bourgeoise de Maracon, domiciliée dans la commune de Suidoux, fille mineure de Jean Louis Serex et de Jeanne Susanne née Chaubert sa femme, d'autre part; ont été publiés savoir: le premier et le dernier des susdits jours dans l'Eglise de Maracon et le second dans celle de Chatillens, d'après la déclaration du Pasteur de la Paroisse de Chexbres, portant que les époux du nommés ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi et notamment qu'ils lui ont remis la permission du Département de Justice et Police pour la publication des bans de leur mariage. / J. Hostache Pasteur

47^o 8. Les Dimanches vingt-neuf Juillet, cinq et Douze Aout Mil-huit cent trente-deux, les bans de mariage de François David Chollet mineur âgé de dix-huit ans, bourgeois de Maracon et d'Ecoteaux, domicilié à Ecoteaux, fils d'Abraham David Chollet et de Jeanne Elisabeth née Cardinaux sa femme, d'une part; et de Marie Felix bourgeoise de Palézieux, Maracon et la Rogive, domiciliée au dit Maracon, fille majeure de Jean Frédéric Felix, et de Marie Madeleine née Felix sa femme, d'autre part, ont été publiés: savoir le premier et le dernier des susdits jours dans l'Eglise de Maracon, et le second dans celle de Chatillens, après que les époux ont exhibé l'acte de consentement du père de l'époux, lequel consentement demeure déposé aux archives de la cure. Le Registre Baptistaire 47^o 2, déposé aux mêmes archives prouve d'ailleurs: Page 57, que l'époux est né le onze Mars Mil-huit cent quatorze, et Page 43 que l'épouse est née le vingt Mars Mil-huit cent-huit. / J. Hostache Pasteur

47^o 9. Les Dimanches vingt-trois, trente Septembre et Sept Octobre Mil-huit cent trente-deux, les bans de mariage de Cesar Isaac Chollet, bourgeois de Maracon et y domicilié, fils majeur de défunt Cesar Isaac Chollet et de défunte Jeanne Marie née Dovat sa femme, d'une part; et de Louise Marguerite Boudry bourgeoise d'Ecoteaux et y domiciliée, fille majeure de Jean Daniel Boudry, et de Louise Marguerite née Grat sa femme, d'autre part, ont été publiés, savoir: le premier et le dernier des susdits jours dans l'Eglise de Maracon, et le dernier dans celle de Chatillens après que chacun des époux m'a exhibé son extrait de naissance; lesquels extraits demeurent déposés aux archives de la cure. / J. Hostache Pasteur

N^o 10 Les Dimanches vingt-trois, trente Septembre et Sept Octobre Mil huit cent trente deux, les bans de mariage de Jacques Samuel Caillet bourgeois de Frey et de Maracon, domicilié à Frey, fils mineur de Jean Samuel Caillet, et de Marguerite née Chollet sa femme, d'une part: —
Caillet et Louise Caillet — bourgeoisie de Frey et de Maracon, domiciliée à Frey, fille mineure de Daniel Elie Caillet et de Marie née Estoppey sa femme, d'autre part, ont été publiés savoir: le premier et le dernier des susdits jours dans l'Eglise de Maracon, et le second dans celle de Chatillens, d'après la déclaration du Pasteur de la Paroisse de Frey, portant que les époux susnommés ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi. /.

Hostache Pasteur

N^o 11 Les Dimanches Sept, quatorze et vingt et un Octobre Mil huit cent trente deux les bans de mariage de Frédéric Daniel Felix majeur âgé de vingt-huit ans, bourgeois de Maracon, Salézienx et la Rogive, domicilié à Maracon, fils de Jean Frédéric Felix et de Marie Madeleine née Felix sa femme d'une part, et de Madeline Beroud majeure âgée de vingt-quatre ans, bourgeoisie d'Ecoteaux et y domiciliée, fille majeure de défunt Abram David Beroud et de Jeanne Françoise née Charmoy sa femme, d'autre part, ont été publiés, savoir: le premier et le dernier des susdits jours dans l'Eglise de Maracon et le second dans celle de Chatillens, après que l'épouse aura exhibé son extrait de naissance lequel demeure déposé aux archives de la cure. Le Registre Baptistaire N^o 2. déposé aux mêmes archives prouve d'ailleurs Page 32. que l'époux est né le vingt et un Janvier Mil huit cent quatre. /.

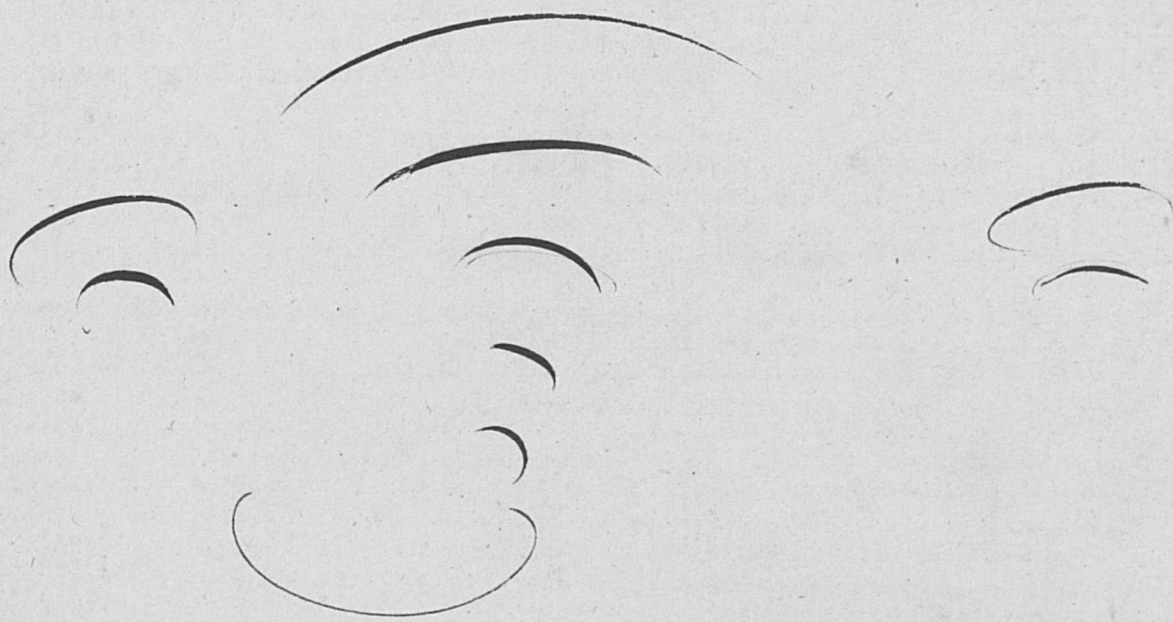
Hostache Pasteur

N^o 12 Les Dimanches quatre, onze et dix-huit Novembre Mil huit cent trente deux, les bans de mariage de Daniel Donnay majeur âgé de trente trois ans et onze mois, bourgeois d'Ecoteaux, et de la Rogive, domicilié au dit Ecoteaux, fils de Jean Donnay et de Madeleine née Douly sa femme, d'une part; et de Marie Elisabeth Rubatel majeure âgée de vingt-sept ans, bourgeoisie de Salézienx et d'Ecoteaux, domiciliée au dit Ecoteaux, fille de défunt Jean Frédéric Rubatel et de Madeleine Elisabeth née Cardinaux sa femme, d'autre part, ont été publiés, savoir: le premier et le dernier des susdits jours dans l'Eglise de Maracon, et le second dans celle de Chatillens; d'après la déclaration du Pasteur de la Paroisse de Salézienx, portant que les époux susnommés ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi. /.

Hostache Pasteur

N^o 13. Les Dimanches dix huit, vingt-cinq Novembre et deux Décembre
 Mil-huit cent trente-deux, les bans de mariage de Jean Daniel
Stuby majeur agé de vingt-six ans, bourgeois de Bussigny sur-
 et Oron et y domicilié, fils de Jean Abram Louis Stuby, et de Louise
Felix Marie née Ducret sa femme, d'une part; et de Jeanne Marie
Felix majeure agée de vingt-quatre ans, bourgeoise de la Ro-
 -give et y domiciliée, fille de défunt Pierre Felix, et de défunte
 Françoise Marguerite née Duffey sa femme, d'autre part, ont été pu-
 -bliés, savoir: le premier et le dernier des susdits jours dans l'Eglise
 de Maracon, et le second dans celle de Chatillens, d'après la Décla-
 -ration du Pasteur de la Paroisse de Chatillens portant que les époux
 susnommés ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la
 loi. / = J. Hostache Pasteur

N^o 14. Les Dimanches deux, neuf et seize Décembre Mil huit cent trente
 deux les bans de mariage de Jean Daniel Visinand majeur agé
Visinand de trente quatre ans, bourgeois de Maracon, domicilié à Devay, fils des
 et défunt Jean Jacques Visinand et de Madeleine née Stuby, d'une part;
Marmilloz et de Louise Charlotte Marmilloz majeure agée de trente cinq ans,
 bourgeoise d'Oron la ville et y demeurant, fille de Gabriel Marmilloz
 et de Charlotte née Basset sa femme, d'autre part, ont été publiés,
 savoir: le premier et le dernier des susdits jours dans l'Eglise de Ma-
 -racon et le second dans celle de Chatillens, d'après la Déclaration du
 Pasteur de la Paroisse de Chatillens, portant que les époux susnommés
 ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi. / = J. Hostache Pasteur.



1833.

N^o 1. Les Dimanches six treize et vingt Janvier Mil huit cent trente-trois, les bans de Mariage de Frédéric Gabriel Chollet mineur agé de vingt et un ans, bourgeois de Maracon et y domicilié, fils de André Gabriel Chollet, et de défunte Jeanne Elisabeth née Chollet sa femme, d'une part; et de Marguerite Serex majeure, agée de vingt-neuf ans, bourgeoise de Maracon et y domiciliée, fille de Jean Louis Serex et de Ursule née Felix sa femme, d'autre part, ont été publiés, savoir: le premier et le dernier des susdits jours dans l'Eglise de Maracon, et le second dans celle de Chatillens après que l'époux a exhibé l'acte de consentement de son père, lequel acte demeure déposé aux archives de la cure. Le Registre Baptistaire N^o 2. déposé aux mêmes archives prouve d'ailleurs Page 51. que l'époux est né le douze Avril Mil huit cent onze, et Page 32 que l'épouse est née le premier Janvier Mil huit cent quatre. / Hostache Pasteur.

N^o 2. Les Dimanches trois, dix et dix-sept Mars Mil huit cent trente-trois les bans de Mariage de Jean Frédéric Theophile Chollet majeur agé de vingt-quatre ans, bourgeois de Corsier et de Maracon, domicilié au dit Corsier, fils de Jacques Chollet et de Louise née Bortner sa femme, d'une part, et de Elisabeth Geiger majeure agée de trente-trois ans, bourgeoise de Gessenay au Canton de Berne, domiciliée à Corsier, fille de Jean Geiger et de Susanne née Weber sa femme, d'autre part, ont été publiés, savoir: le premier et le dernier des susdits jours dans l'Eglise de Maracon, et le second dans celle de Chatillens, d'après la déclaration du Pasteur de la Paroisse de Corsier portant que les époux susnommés ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi. / Hostache Pasteur.

N^o 3. Les Dimanches dix-sept, vingt-quatre et trente et un Mars Mil huit cent trente-trois, les bans de mariage de Jean Daniel Felix majeur agé de vingt-six ans, bourgeois de la Rogive, domicilié dans la commune de Vevey, fils de Pierre David Felix et de Marianne née Bonjour sa femme, d'une part, et de Jeanne Louise Henriette Regamey majeure agée de vingt-cinq ans, bourgeoise de Lausanne, domiciliée dans la commune de Saint Léger et la Chiesaz, fille de Jean Noël Regamey et de Louise Marie née Cornut sa femme, d'autre part ont été publiés dans l'Eglise de Maracon d'après la déclaration du ministre Paul Burnier Suffragant à Vevey, portant que les époux sus-nommés ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi. / Hostache Pasteur.

N^o 4. Les Dimanches sept, quatorze et vingt et un Juillet Mil huit
 cent trente trois, les bans de mariage de Francois Louis Olivier
Visinand Visinand, majeur agé de vingt huit ans, bourgeois de Maracon,
 et domicilié à Aclens, fils de Jean Louis Visinand et de Jeanne
Dixerens Dixerens, majeure agée de trente ans, bourgeoise
 de Lutry, en service à Morges, fille de Jean Pierre Louis Di-
 xerens et de Jeanne Louise née Rossier sa femme, d'autre part,
 ont été publiés savoir: le premier et le dernier des susdits jours
 dans la paroisse de Chatillens, et le second dans celle de Mara-
 con, d'après la déclaration signée Bron, Pasteur à Morges,
 portant que les époux susnommés ont rempli auprès de lui
 les formalités prescrites par la loi. / = / Hostache Pasteur.

N^o 5. Les Dimanches onze, dix huit et vingt cinq Aout Mil huit
 cent trente trois, les bans de mariage de Jean Francois Louis
Chollet Chollet majeur agé de vingt huit ans, bourgeois de Maracon,
 et domicilié dans la commune de Forel, fils de Gabriel Chollet
Noverrax Noverrax majeure agée de vingt sept ans,
 bourgeoise de Cully, domiciliée dans la commune de Forel,
 fille de défunt Pierre Louis Noverrax, et de Françoise Marie
 née Jaccoud sa femme, d'autre part, ont été publiés savoir:
 le premier et le dernier des susdits jours dans la paroisse de
 Maracon, et le second dans celle de Chatillens, d'après la
 déclaration du Pasteur de la paroisse de Savigny, portant que
 les époux susnommés ont rempli auprès de lui les formalités
 prescrites par la loi. / = / Hostache Pasteur.

N^o 6. Les Dimanches vingt deux, vingt neuf Septembre et six Octobre
 Mil huit cent trente trois, les bans de mariage de Jean Frédéric
Détrax Détrax majeur agé de trente ans, bourgeois d'Esertes, domicilié de-
 puis peu rière Duidoux et précédemment à Aran, fils de Jean Fran-
Caillet Caillet majeure agée de trente huit ans, bour-
 geoise de Maracon, domiciliée à Aran, fille de Jean Louis Cail-
 let et de défunte Cothier née Boudry sa femme, d'autre part, ont été
 publiés, savoir: le premier et le dernier des susdits jours dans la
 paroisse de Maracon et le second dans celle de Chatillens, d'après
 la déclaration du suffragant du Pasteur de la paroisse de Villette
 portant que les promesses de mariage des époux susnommés sont en
 règle. / = / Hostache Pasteur.

1833.

N^o 4. Les Dimanches dix-sept, vingt-quatre Novembre et premier
 Décembre Mil huit cent trente-trois, les bans de mariage de
 Chollez Romain Marcus Chollet agé de vingt-trois ans, bourgeois
 et de Moudon, Maraçon et la Rogerie, domicilié à Moudon, fils
 majeur de David Gabriel Chollet et de Louise née Guyot sa fem-
 me, d'une part: et de Anne Frédérique Porta mineure agée de
 vingt et un ans, bourgeoise de Dully le Grand, Cully, Lutry et
 Lausanne, domiciliée à Dully le Grand, fille de Justin Frédéric
 Porta et de Marguerite Elisabeth (dite Louise) née Pancheaud,
 d'autre part: ont été publiés, savoir: le premier et le dernier des
 susdits jours dans la Paroisse de Maraçon, et le second dans celle
 de Chatillens, d'après la déclaration faite par le premier Pasteur
 de Moudon et portant que les époux susnommés ont satisfait au
 prescrit de la loi pour la publication des bans de leur mariage. /

= = = J. Hostache Pasteur

N^o 5. Les Dimanches premier, huit et quinze Décembre Mil huit
 cent trente-trois, les bans de mariage de Pierre François Louis
 Serex bourgeois de Vevey et de Maraçon, domicilié à Saint Si-
 gier et la Chiesaz, fils majeur de Jean Louis Serex, et de Susan-
 ne Marie née Serex, d'une part; et de Marianne Guex, bour-
 geoise de Saint-Légier et la Chiesaz, y domiciliée, fille majeure de
 défunt Jean Pierre Guex et de Françoise Marie née Bonjour
 d'autre part, ont été publiés, savoir: le premier et le dernier des
 susdits jours dans la Paroisse de Maraçon, et le second dans celle
 de Chatillens, d'après la déclaration du Pasteur de la Paroisse de
 Moudon portant que les époux susnommés ont rempli auprès de
 lui les formalités prescrites par la loi. /

= = = J. Hostache Pasteur

1834.

N^o 1. Les Dimanches dix-neuf vingt-six Janvier et Deux Février Mil-huit cent-trente-quatre, les bans de mariage de Jean Jacques Bonjour majeur âgé de vingt-cinq ans, bourgeois de la commune de Blonay, domicilié dans la commune de Saint-Légier et la Chivats, fils de Pierre Antoine Bonjour, et de Françoise Marie née Bonjour, d'une part, et de Rose Louise Chollet mineure âgée de vingt-deux ans, bourgeoise de Maracon où elle est domiciliée, fille de Jean François Chollet, et de défunte Jeanne Elisabeth née Trottet, d'autre part, ont été publiés, savoir: le premier et le dernier des susdits jours dans la Paroisse de Maracon, et le second dans celle de Chatillens, d'après la déclaration du Pasteur de la Paroisse de Blonay, portant que les époux susnommés ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi. / J. Hostache, Pasteur.

N^o 2. Les Dimanches dix-neuf, vingt-six Janvier et Deux Février Mil-huit cent-trente-quatre, les bans de mariage de Frédéric Samuel Visinand majeur âgé de vingt-huit ans, bourgeois de Maracon et de Chesalles sur Oron, domicilié au dit Chesalles, fils de Daniel André Visinand, et de Françoise Salomé née Ferroud de femme, d'une part, et de Jeanne Marie Corboz mineure âgée de vingt et un ans, bourgeoise de Chesalles sur Oron et y domiciliée, fille de défunt Jean Daniel Corboz et de Henriette née Delille de femme, d'autre part, ont été publiés, savoir: le premier et le dernier des susdits jours dans la Paroisse de Maracon, et le second dans celle de Chatillens, d'après la déclaration faite par le Pasteur de la Paroisse de Chatillens et portant que les époux susnommés ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi. / J. Hostache, Pasteur.

N^o 3. Les Dimanches seize, vingt-trois Février et Deux Mars Mil-huit cent-trente-quatre, les bans de mariage de Jean Gabriel Derex majeur âgé de trente-trois ans, bourgeois de Maracon et y domicilié, fils de Jean Gabriel Derex et de Françoise née Duffey de femme, d'une part, et de Marie Louise Butticaz majeure âgée de vingt-cinq ans, bourgeoise de Jongny et de la Paroisse de Corsier, domiciliée à la Rogime, fille de David Louis Butticaz, et de défunte Agathe née Duffey de femme, d'autre part; ont été publiés savoir: le premier et le dernier des susdits jours dans la Paroisse de Maracon, et le second dans celle de Chatillens, après que l'épouse a exhibé son extrait de naissance lequel demeure déposé aux archives de la cure. Le Registre Baptistaire N^o 2. déposé aux mêmes archives, prouve d'ailleurs, (page 20.) que l'époux est né le huit Février Mil-huit cent-un. / J. Hostache, Pasteur.

1834.

N^o 4. Les Dimanches deux, neuf et seize Mars Mil-huit cent trente quatre, les bans de mariage de Marc Samuel Albert Daud, majeur agé de vingt-neuf ans, bourgeois de Gimel, domicilié à Genève, fils de Jean David Louis Daud, et de défunte Jeanne Louise née Baudin sa femme, d'une part; et de Louise Sophie Marguerite Visinand majeure agée de vingt-dix ans, bourgeoise de Maracon, domiciliée à Vevey, fille de défunt Jean Jacques Visinand, et de Madeleine née Stuby sa femme, d'autre part, ont été publiés, savoir: le premier et le dernier des susdits jours, dans la Paroisse de Maracon, et le second dans celle de Chatillens, d'après la déclaration du ministre Dor suffragant à Vevey, portant que les époux susnommés ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi. /.

J. Hostache Pasteur.

N^o 5. Les Dimanches deux, neuf et seize Mars Mil-huit cent trente quatre, les bans de mariage de Jean Daniel Chollet, majeur agé de vingt-huit ans, bourgeois de Maracon, domicilié dans la commune de Saint Léger et la Chiesaz, fils de Jean Daniel Chollet et de défunte Jeanne Marie née Serex sa femme, d'une part; et de Jeanne Marguerite Bron, bourgeoise de Guidoux, domiciliée à Vevey, fille mineure agée de vingt ans, de David Samuel Bron défunt, et de Jeanne Françoise née Brunet sa femme, d'autre part, ont été publiés, savoir: le premier et le dernier des susdits jours dans la Paroisse de Maracon, et le second dans celle de Chatillens, d'après la déclaration du ministre Dor suffragant à Vevey, portant que les époux susnommés ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi. /.

J. Hostache Pasteur.

N^o 6. Les Dimanches deux, neuf et seize Mars Mil-huit cent trente quatre, les bans de mariage de Abram Frédéric Corboz majeur agé de vingt-six ans, bourgeois de Maracon et de Chesalles sur Oron, domicilié au dit Chesalles, fils de Daniel Louis Corboz, et de Jeannette née Gillieron sa femme, d'une part; et de Marianne Duffey, mineure agée de dix-sept ans, bourgeoise de Baléxiens, domiciliée sur les Montsrière Corsier, fille de Jean Gabriel Duffey et de Rose née Duffey sa femme, d'autre part, ont été publiés, savoir: le premier et le dernier des susdits jours dans la Paroisse de Maracon et le second dans celle de Chatillens, d'après la déclaration du pasteur de la Paroisse de Chatillens, portant que les époux susnommés ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi. /.

J. Hostache Pasteur.

1834.

N^o 7. Les Dimanches six, treize et vingt Juillet Mil huit cent trente quatre les bans de Mariage de Jean Francois Gabriel Serex, majeur, bourgeois de Maracon, domicilié à Morges et précédemment à Vevey, fils de Jacques Philippe Serex et de Marguerite née Guex sa femme, d'une part: et de Jeanne Henriette Luquiens mineure, bourgeoise de Juriens, domiciliée à Morges, fille de Jean Samuel Luquiens et de Hélène Henriette née Galay sa femme, d'autre part, ont été publiés savoir: le premier et le dernier des susdits jours dans la Paroisse de Maracon et le second dans celle de Chatillens, d'après la déclaration du Ministre d'Aut Basilier Suffragant à Morges, portant que les époux susnommés ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

J. Hostache Pasteur

N^o 8. Les Dimanches vingt-huit Septembre, cinq et douze Octobre Mil huit cent trente quatre les bans de Mariage de Emanuel Chollet majeur, âgé de trente-six ans, bourgeois de Corsier et de Maracon, domicilié dans la commune de Corsier, fils de François David Chollet, et de Jeanne Marguerite née Blondel sa femme, d'une part, et de Jeanne Louise Chenaux bourgeoise de Corsier, domiciliée dans la dite commune, majeure âgée de vingt ans, fille de Jean David Jacob Chenaux, et de défunte Jeanne Esther née Ziegler sa femme, d'autre part; ont été publiés, savoir: le premier et le dernier des susdits jours dans la Paroisse de Maracon, et le second dans celle de Chatillens, d'après la déclaration du Pasteur de Corsier portant que les époux susnommés ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

J. Hostache Pasteur

N^o 9. Les Dimanches douze, dix-neuf et vingt-six Octobre Mil huit cent trente quatre, les bans de Mariage de Philippe Elisée Corboz majeur âgé de vingt-quatre ans, bourgeois de Chesalles sur Oron et de Maracon, domicilié au dit Chesalles, fils de Daniel Louis Corboz et de Jeanne née Gillieron sa femme, d'une part, et de Lisette Henriette Duperret mineure âgée de vingt-deux ans, bourgeoise de Rougemont domiciliée à Chesalles sur Oron, fille de défunt Daniel Louis Duperret et de Jeanne Marie née Mennet sa femme, d'autre part ont été publiés savoir: le premier et le dernier des susdits jours dans la Paroisse de Maracon et le second dans celle de Chatillens, d'après la déclaration faite par le Diacre de la Paroisse de Chatillens remplaçant le Pasteur, déclaration portant que les susdits époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

J. Hostache Pasteur

N^o 10. Les Dimanches Douze, dix-neuf et vingt-six Octobre Mil-huit-cent-trente-quatre, les bans de Mariage de David Gabriel Caillet majeur agé de vingt-neuf ans, bourgeois de Maracon, domicilié à Carouge, Canton de Genève, fils de défunt Jean David Caillet et de Susanne Marie Sachenal Madeline nee Ducraux sa femme, d'une part; et de Antoinette Sachenal mineure agée de vingt et un ans, de la commune de Compezière, Canton de Genève, domiciliée au susdit Carouge, fille de défunt Jean Sachenal et de Françoise nee Renet sa femme, d'autre part, ont été publiés savoir: le premier et le dernier des susdits jours dans la Paroisse de Maracon, et le second dans celle de Chatillens après que les époux ont exhibé des promesses de mariage dressées à la Mairie de Carouge, l'extract de naissance de l'époux et celui de l'épouse et de plus l'acte de consentement de la mère de l'épouse.

J. Hostache Pasteur

N^o 11. Les Dimanches vingt-six Octobre, deux et neuf Novembre Mil-huit-cent-trente-quatre, les bans de mariage de Jean Daniel Chollet majeur agé de vingt-sept ans, bourgeois de Maracon, domicilié à Lausanne, fils de Jean Jacques Louis Chollet et de Rose nee Schneeborg sa femme, d'une part; et de Jeanne Marie Dittet, majeure agée de vingt-huit ans, bourgeoise de Digneux, domiciliée à Lausanne, fille de défunt Jean Baptiste Dittet, et de Jeanne Susanne nee Pasche sa femme, d'autre part, ont été publiés, savoir: le premier et le dernier des susdits jours dans la Paroisse de Maracon et le second dans celle de Chatillens, d'après la déclaration du ministre A. Decretan Suffragant à Lausanne, portant que les époux susnommés ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

J. Hostache Pasteur

N^o 12. Les Dimanches vingt-trois, trente Novembre et sept Décembre Mil-huit-cent-trente-quatre, les bans de Mariage de Jean Louis Derex majeur agé de quarante et un ans, bourgeois de Maracon et y domicilié, fils de Jean Daniel Derex et de défunte Susanne nee Pasche sa femme, d'une part, et de Marie Marguerite Chollet majeure agée de trente ans, bourgeoise de Maracon et y domiciliée, fille de André Gabriel Chollet et de défunte Jeanne Elisabeth nee Chollet sa femme, d'autre part, ont été publiés, savoir: le premier et le dernier des susdits jours dans la Paroisse de Maracon et le second dans celle de Chatillens. Les Registres Baptistaires N^o 1 et 2, déposés aux archives de la Cure portent, le premier Page 23, l'acte de naissance de l'époux et le second Page 33 l'acte de naissance de l'épouse.

J. Hostache Pasteur

1835.

N^o 1. Les Dimanches vingt-cinq Janvier premier et huit Février Mil-huit-cent-trente-cinq, les bans de Mariage de Jean Pierre Serex majeur âgé de trente-deux ans, bourgeois de Maracon et y domicilié, fils de Jean Gabriel Serex et de Jeanne Françoise née Duffey sa femme, d'une part, et de Jeanne Louise Agathe Chollet majeure âgée de vingt-sept ans, bourgeoise de Maracon et de la Rogive, domiciliée à la Rogive, fille de défunt Jean Philippe Chollet et de Jeanne Cotter née Pasche sa femme, d'autre part, ont été publiés, savoir: le premier et le dernier des susdits jours dans la Paroisse de Maracon, et le second dans celle de Chatillens, après que les formalités prescrites par la loi ont été remplies. Le Registre Baptistaire N^o 2, déposé aux archives de la cure porte Page 29. l'acte de naissance de l'époux et Page 43. l'acte de naissance de l'épouse. /: Justache Pastour

N^o 2. Les Dimanches quinze et vingt-neuf Mars Mil-huit-cent-trente-cinq, les bans de Mariage de Jean Frédéric Serex majeur âgé de trente-quatre ans, bourgeois de Maracon et y domicilié, fils de Jean Daniel Serex et de défunte Jeanne Susanne née Pasche sa femme, d'une part et de Susanne Chollet majeure âgée de vingt-huit ans, bourgeoise de Maracon et y domiciliée, fille de André Gabriel Chollet et de défunte Jeanne Elisabeth née Chollet sa femme, d'autre part, ont été publiés savoir: les deux susdits jours dans la Paroisse de Maracon, et le second dans celle de Chatillens après que les formalités prescrites par la loi ont été remplies auprès du Pastour soussigné. Le Registre Baptistaire N^o 2. Déposé aux archives de la cure, porte, Page 19, l'acte de naissance de l'époux, et, Page 40. celui de l'épouse. /: Justache Pastour

N^o 3. Les Dimanches quinze, vingt-deux et vingt-neuf Mars Mil-huit-cent-trente-cinq, les bans de Mariage de Daniel Serex bourgeois de Chesalles sur Oron et de Maracon, domicilié à La Sarrat, fils de François Henri Serex et de Bernette Burderion, d'une part, et de Jeanne Georgette Gleyre, de Chevilly, y domiciliée, fille de Jean Abram Gleyre et de Jeanne Louise née Ramel, d'autre part, ont été publiés, savoir: le premier et le dernier des susdits jours dans la Paroisse de Maracon, et le second dans celle de Chatillens, d'après la Déclaration du Ministre Mévoix Suffragant à Cuarnens, portant que les époux susnommés ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi. /: Justache Pastour

N^o 4. Les Dimanches vingt-neuf Mars, cinq et douze Avril Mil-huit cent trente-cinq, les bans de Mariage de Abram Daniel Pasche bourgeois d'Bron la ville et y domicilié, fils majeur de défunt Daniel Pasche et de défunte Marthe Elisabeth née George de femme, d'une part; et de Susanne Donnay, bourgeoise de la Rogive et d'Ecoteaux, domiciliée aux Tavernes, fille mineure de Jean Gabriel Donnay et de Susanne née Derex de femme, d'autre part: ont été publiés, savoir: le premier et le dernier des susdits jours dans la Paroisse de Maracon, et le second dans celle de Chatillens, d'après la déclaration du Pasteur de la Paroisse de Chatillens, portant que les époux susnommés ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi. / Hostache Pasteur.

N^o 5. Les Dimanches dix-dix-sept et vingt-quatre Mai Mil-huit cent trente-cinq, les bans de Mariage de Jean Abram Felix bourgeois de Maracon Doleux et la Rogive, domicilié à Maracon, fils majeur de Jean Frédéric Felix et de Marie Madeleine née Felix de femme, d'une part; et de Marie Marguerite Guex bourgeoise de Saint-Légier et la Chiesaz où elle est domiciliée, fille majeure de défunt Pierre Antoine Guex et de défunte Susanne Marie née Béguin de femme, d'autre part: ont été publiés savoir: le premier et le dernier des susdits jours dans la Paroisse de Maracon et le second dans celle de Chatillens, d'après la déclaration du Pasteur de la Paroisse de Blonay portant que les époux susnommés ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi. / Hostache Pasteur.

N^o 6. Les Dimanches treize, vingt et vingt-sept Septembre Mil-huit cent trente-cinq, les bans de mariage de Pierre Henri Guadens majeur âgé de trente quatre ans et dix mois, bourgeois de Blonay, domicilié à Vevey, fils de Jean Antoine Guadens et de sa femme Jeanne Marie née Gilliéron, défunte, d'une part; et de Madeline Francoise Visinand née Imhoff, veuve de François Gabriel Visinand, âgée de cinquante deux ans, bourgeoise de Maracon, domiciliée à Vevey, d'autre part: ont été publiés dans la Paroisse de Maracon, d'après la déclaration de Louis Dor Suffragant à Vevey certifiant que les époux susnommés ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi. / Hostache Pasteur.

1835.

N^o. 7. Les Dimanches vingt-sept Septembre, quatre et onze Octo-
 -bre Mil-huit cent trente cinq les bans de Mariage de
 Fauquez Jean Francois Fauquez mineur agé de vingt ans, bour-
 -geois de Sully et de Briez, domicilié à Grandvaux et prieu-
 Cholle et -demment à Mont le Grand, fils de défunt Jean Francois
 Fauquez et de Marie née Cuenoud sa veuve, d'une part :
 et de Suzanne Cholle majeure agée de vingt-sept ans,
 bourgeoise de Maracon domiciliée à Mont le Grand, fille
 de Jean Louis Cholle et de Françoise née Bron sa femme,
 d'autre part : ont été publiés savoir : le premier et le dernier des
 susdits jours dans la Paroisse de Maracon et le dernier dans
 celle de Chatillens, d'après la déclaration du Pasteur de la
 Paroisse de Rolle certifiant que les époux susnommés ont
 rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi. /
 J. Mostache Pasteur

N^o. 8. Les Dimanches vingt-cinq Octobre, premier et huit Novembre
 Mil-huit cent trente cinq, les bans de Mariage de Jean Daniel
 Felix majeur agé de trente et un ans, bourgeois de la Rogive
 et y domicilié, fils de défunt Pierre Francois Felix et de Marie
 née Donnay sa femme, d'une part, et de Marie Marguerite
 Felix majeure agée de trente ans, bourgeoise de la Rogive et y
 domiciliée, fille de Jean Francois Felix et de Jeanne Ursule
 née Cholle sa femme, d'autre part : ont été publiés savoir :
 le premier et le dernier des susdits jours dans la Paroisse de
 Maracon et le second dans celle de Chatillens après que les forma-
 -lités prescrites par la loi ont été remplies auprès du Pasteur sous-
 -signé. Le Registre Baptistaire N^o. 2, déposé aux Archives de la
 Cure porte Page 34, l'acte de naissance de l'époux et Page 37 l'acte
 de naissance de l'épouse. /
 J. Mostache Pasteur

N^o. 9. Les Dimanches huit, quinze et vingt-deux Novembre Mil-huit
 cent trente cinq, les bans de mariage de Abram Frédéric Derex
 majeur agé de vingt-sept ans, bourgeois de Maracon et y domicilié,
 Derex et fils de Jean Louis Derex et d'Ursule née Felix sa femme, d'une part.
 Margairax et de Rose Marie Margairax majeure agée de vingt-sept ans et
 demi, bourgeoise de Foret sur Cully et y domiciliée, fille de Jean Fran-
 -cois Margairax et de Marguerite née Cholle sa femme d'autre part :
 ont été publiés savoir : le premier et le dernier des susdits jours dans
 la Paroisse de Maracon, et le second dans celle de Chatillens après que
 l'épouse a exhibé son extrait de naissance. Le Registre Baptistaire N^o. 2,
 déposé aux Archives de la Cure porte Page 44, l'acte de naissance de l'é-
 -poux. /
 J. Mostache Pasteur

1836.

N.º 1. Les Dimanches vingt, vingt-sept Décembre Mil huit cent trente-cinq et trois Janvier Mil huit cent trente-six, les bans de Mariage de Jean Pierre Genton majeur âgé de trente-six ans, bourgeois de Chardonne et y domicilié, fils de Jean François Genton et de Jeanne Louise née Richard sa femme, d'une part; et de Henriette Isabelle Derex majeure âgée de vingt-sept ans, bourgeoise de Maracon, domiciliée à Corcier, fille de défunt Pierre Louis Derex et de défunte Marie née Maillard sa femme, d'autre part; ont été publiés, savoir: les deux premiers des susdits jours dans la Paroisse de Maracon et le dernier dans celle de Chatillens, d'après la déclaration faite par le Pasteur de la Paroisse de Chardonne certifiant que les époux susnommés ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

= = = J. Hostache Pasteur.

N.º 2. Les Dimanches sept, quatorze et vingt et un Février Mil huit cent trente-six les bans de Mariage de Jacques Frédéric Caillet majeur âgé de vingt-sept ans, bourgeois de Maracon, domicilié dernièrement dans la Commune de Vulliens et actuellement dans celle de l'Abbaye de Bossanges, fils de Jean Louis Caillet et de Esther née Budry sa défunte femme, d'une part; et de Suzanne Marie Cavin majeure âgée de vingt-trois ans, bourgeoise de Vulliens, domiciliée à Dépey dans la même Commune, fille de Jacques Cavin et de Françoise née Thomney sa femme, d'autre part, ont été publiés, savoir: le premier et le dernier des susdits jours dans la Commune et Paroisse de Maracon et le second dans celle de Chatillens, d'après la déclaration du Pasteur de la Paroisse de Mézières certifiant que les époux susnommés ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

= = = J. Hostache Pasteur

N.º 3. Les Dimanches six, treize et vingt Mars Mil huit cent trente-six les bans de Mariage de Jean Daniel Chollet majeur âgé de trente ans, bourgeois de Maracon, domicilié dans la Commune de Saint-Ségier et la Chiesaz, fils de Jean Daniel Chollet et de Jeanne Marie née Derex sa femme, d'une part; et de Jeanne Marguerite Bron majeure âgée de vingt-deux ans, bourgeoise de Puidoux, domiciliée dans la Commune de Saint-Ségier et la Chiesaz, fille de défunt David Samuel Bron et de Jeanne Françoise née Brunet sa femme, d'autre part ont été publiés de nouveau savoir: le premier et le dernier des susdits jours dans la Paroisse de Maracon et le second dans celle de Chatillens, d'après la déclaration du Pasteur de la Paroisse de Bronay, certifiant que les époux susnommés ont rempli auprès de lui les formalités légales.

= = = J. Hostache Pasteur

1836.

N^o 4. Les Dimanches vingt, vingt-sept Mars et trois Avril Mil-huit cent trente-six les bans de mariage de François Auguste Rod, majeur agé de trente ans, bourgeois de Seney, domicilié à Moudon, fils de Pierre Rod et de Marie née Swaller d'une part; et de Rose Louise Sophie Chollet, agée de vingt-huit ans, bourgeoise de Maracon, domiciliée à Forel, fille majeure de Jean Gabriel Chollet et de Jeanne Madeleine née Chappuis sa femme, d'autre part, ont été publiés savoir: le premier et le second des susdits jours dans la Paroisse de Maracon, et le troisième dans celle de Chatillens, d'après la déclaration du Pasteur de la Paroisse de Savigny certifiant que les époux susnommés ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi. /

J. Hostache
Pasteur

N^o 5. Les Dimanches dix, dix-sept et vingt-quatre Avril Mil-huit cent trente-six, les bans de mariage de Daniel Amédée Chollet agé de quarante-sept ans, bourgeois de Maracon et de Moudon, domicilié à Moudon, fils majeur de Antoine Chollet et de Salomé Rytz, d'une part; et de Susanne Emilie Mottes, agée de quarante ans, bourgeoise d'Henriex, domiciliée à Moudon, fille majeure de Abram Mottes et de Madeleine née Decorvet, d'autre part, ont été publiés, savoir: le premier et le second dans celle de Chatillens d'après la déclaration du Pasteur de la Paroisse de Moudon certifiant que les époux susnommés ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi. /

J. Hostache
Pasteur

N^o 6 Les Dimanches dix, dix-sept et vingt-quatre Avril Mil-huit cent trente-six, les bans de mariage de Jean Daniel Pasche agé de vingt-huit ans, bourgeois d'Oron la ville et y domicilié, fils majeur de défunt Pierre Louis Pasche et de Jeanne Elisabeth née Pasche sa femme, d'une part; et de Susanne Marie Louise Derex, agée de vingt-huit ans, bourgeoise de Maracon et y domiciliée, fille majeure de Jean Pierre Derex et de Louise Françoise née Chollet sa femme, d'autre part; ont été publiés, savoir, le premier et le dernier des susdits jours dans la Paroisse de Maracon et le dernier dans celle de Chatillens après que les formalités prescrites par la loi ont été remplies auprès du Pasteur Doussigné. Le Registre Baptistaire N^o 2, déposé aux archives de la Cure, page 43. l'acte de naissance de l'épouse. /

J. Hostache
Pasteur

47.^o Les Dimanches Douze, dix-neuf et vingt-six Juin Mil huit cent trente-six, les bans de Mariage de Francois Louis Vioiz Vioinand = naud, agé de vingt et un ans, bourgeois de Corceaux et y domicilié, fils mineur de Jean Louis Vioinand et de Henriette née Forney sa femme, d'une part, et de Jeanne Susanne Marie Derex, agée de dix-neuf ans, bourgeoise de Vevey et de Maracon, domiciliée dans la commune de Vevey, fille mineure de Jean Pierre Friedrich Derex et de Jeanne Elisabeth née Derex sa femme, d'autre part, ont été publiés, savoir: le premier et le dernier des susdits jours dans la Paroisse de Maracon, et le second dans celle de Chatillens ensuite de la déclaration du suffragant d'un des Pasteurs de Vevey, certifiant que les époux sus-nommés ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi. /

J. Hostache Pasteur

48.^o Les Dimanches vingt-quatre, trente et un Juillet et Sept Aout Mil huit cent trente-six, les bans de Mariage de Jean Samuel Doxat Doxat, agé de vingt-huit ans, bourgeoise de Vuarrens, domiciliée à Giez, fils majeur de Pierre David Doxat et de Louise née Jonin sa femme, d'une part, et de Jeanne Louise Vioinand, agée de trente-deux ans, bourgeoise de Maracon, domiciliée à Giez, fille majeure de Jean Louis Vioinand, et de Jeanne Susanne née Darrand sa femme, d'autre part, ont été publiés, savoir: le premier et le dernier des susdits jours dans la Paroisse de Maracon, et le second dans celle de Chatillens, d'après la déclaration du second Pasteur de Grandson, certifiant que les époux sus-nommés ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi. /

J. Hostache Pasteur

49.^o Les Dimanches Sept, quatorze et vingt et un Aout Mil huit cent trente-six, les bans de mariage de Jacob Henri Wiedmer Wiedmer agé de vingt-quatre ans, bourgeois de Walkringen au Canton de Berne, domicilié à Yverdon et précédemment à Henniez, fils de Daniel Wiedmer et de Jeanne née Cherbulier sa femme, d'une part; et de Louise Marie Caillet majeure agée de vingt-quatre ans, bourgeoise de Maracon, domiciliée au dit lieu et précédemment à Sutz, fille de Jean Louis Caillet et de Cother née Bondry sa femme, d'autre part, ont été publiés savoir: le premier et le dernier des susdits jours dans la Paroisse de Maracon et le second dans celle de Chatillens après que les formalités prescrites par la loi ont été remplies auprès du Pasteur soussigné au quel l'extraits de naissance de l'époux, celui de l'épouse et une permission du Gouvernement Vaudois ont été exhibés et remis. /

J. Hostache Pasteur

N^o 10 Les Dimanches vingt et un, vingt-huit Août et quatre
 Septembre Mil huit cent trente six, les bans de Mariage de
 Chollet Louis Gabriel Chollet majeur agé de vingt-trois ans, bour-
 et geois de Maracon, domicilié à Gingins, fils de Pierre Daniel
 Golay Chollet et de Marie Marguerite née Williamne sa femme,
 d'une part, et de Louise Françoise Golay, mineure, bour-
 geoise du Chenit, domiciliée aux Allevais dans la Commune
 de Saint-Lergues, fille de Jacques Henri Golay et de Henriette
 née André sa femme, d'autre part, ont été publiés, savoir:
 les deux premiers des susdits jours dans la Paroisse de Mara-
 con et le dernier dans celle de Chatillens, d'après la déclaration
 du Pasteur de la Paroisse de Gingins, certifiant que les époux
 susnommés ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par
 la loi. /: Hustache Pasteur.

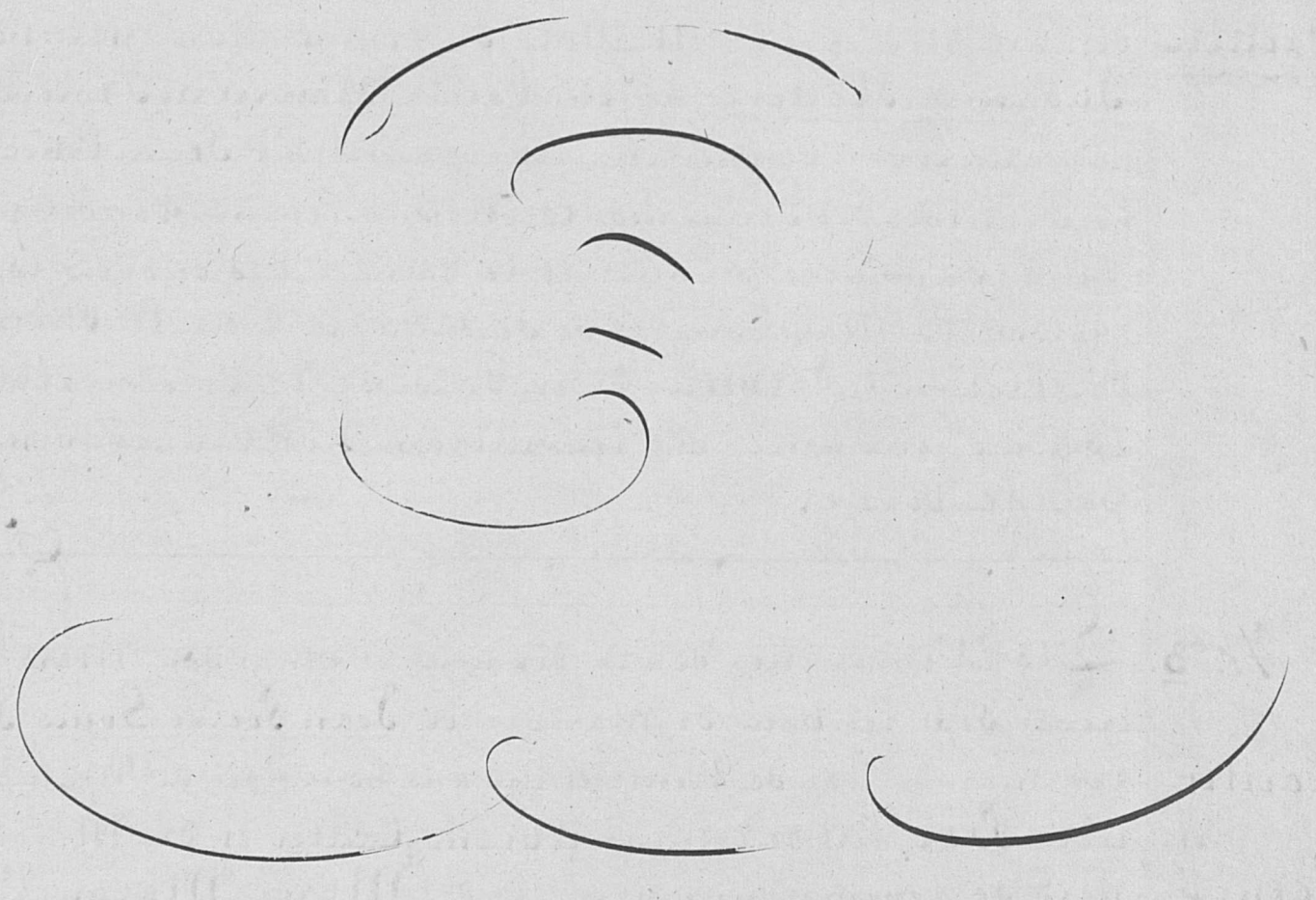
N^o 11 Les Dimanches vingt-cinq Septembre, deux et neuf ~~Octobre~~
 =bre Mil huit cent trente six, les bans de Mariage de Fran-
 Didey =cois Louis Didey majeur agé de trente ans, bourgeois de
 et Bonnens, domicilié à Vullierens et précédemment à Aclens,
 Visinand fils de Jean François Didey et de Louise née Amaron sa
 femme, d'une part, et de Cécile Henriette Visinand majeure,
 agée de vingt-cinq ans, bourgeoise d'Aclens, domiciliée au dit
 lieu, fille de Jean Louis Visinand et de Susanne née Bar-
 raud sa femme, d'autre part, ont été publiés savoir: le pre-
 mier et le dernier des susdits jours dans la Paroisse de Mara-
 con et le ~~deuxième~~ dans celle de Chatillens, d'après la déclara-
 tion du Pasteur de la Paroisse de Vullierens, certifiant que
 les époux susnommés ont rempli auprès de lui les formalités
 prescrites par la loi. /: Hustache Pasteur.

N^o 12 Les Dimanches dix vingt et vingt-sept Novembre Mil huit
 cent trente six, les bans de Mariage de Jean Marc Chollet ma-
 Chollet -jeur agé de vingt-quatre ans, bourgeois de Maracon, domicilié à
 et Mont, fils de Jean Louis Chollet et de Jeanne Françoise née
Zwallax Bron sa femme, d'une part, et Jeanne Louise Marie Henriette
Zwallax bourgeoise de Gessenay au Canton de Berne, domici-
 liée à Mont, fille mineure de défunt Jean Gabriel Zwallax
 et de Louise Françoise née Monnard sa femme, d'autre part,
 ont été publiés savoir: les deux premiers des susdits jours dans
 la Paroisse de Maracon et le dernier dans celle de Chatillens, d'a-
 près la déclaration du Pasteur de la Paroisse de Rolle et Mont,
 certifiant que les époux susnommés ont rempli auprès de lui les
 formalités prescrites par la loi. /: Hustache Pasteur.

1836.

N^o 13 Les Dimanches vingt, vingt-sept Novembre et quatre Decem-
 bre, Mil-huit-cent-trente-six les bans de Mariage de Jean Da-
Serex né Serex majeur agé de trente-cinq ans, bourgeois de Mara-
 et con, domicilié rière La Tour de Peitz, fils de défunt Frédéric
Dubuis né Serex et de défunte Jeanne Elisabeth née Ducraux sa femme,
Durki née d'une part: et de Jeanne Rose Dubuis née Durki veuve
 de Pierre Abram Dubuis, agé de trente-deux ans, bourgeois
 de Corseaux et y domicilié, fille de Jacques Durki de Muntri-
 gen au Canton de Berne et de Jeanne Louise née Gillieron
 sa femme, d'autre part, ont été publiés, savoir: le premier et
 le dernier des susdits jours dans la Paroisse de Maracon et le
 second dans celle de Chatillens d'après la déclaration du Pas-
 teur de la Paroisse de La Tour de Peitz certifiant que les
 époux susnommés ont rempli auprès de lui les formalités
 prescrites par la loi. /

J. Hostache
 Pasteur.



N^o 1. Les Dimanches vingt-neuf Janvier, cinq et douze Février Mil huit cent trente-sept, les bans de Mariage de Jean Samuel Mayor Frédéric Mayor agé de vingt-huit ans, bourgeois de Bron le et Chatel, domicilié à Chesalles sur Bron fils majeur de Jean Fran-
Serex - cois Mayor et de Jeanne Elisabeth née Serex sa femme, d'une part: et de Françoise Marie Serex majeure agée de trente et un ans, bourgeoise de Maracon et d'Ecoteaux, domiciliée à Ecoteaux fille de Jean Daniel Serex et de Jeanne Marie née Serex sa femme, d'autre part ont été publiés; savoir: le premier et le dernier des susdits jours dans la Paroisse de Maracon, et le second dans celle de Chatillens, d'après la déclaration du Pasteur de la Paroisse de Pale-
 -ziens, certifiant que les époux susnommés ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi. = J. Hostache
 Pasteur

N^o 2. Les Dimanches vingt-neuf Janvier cinq et douze Février Mil huit cent trente-sept, les bans de Mariage de Louis Frédéric Serex majeur agé de vingt-cinq ans, bourgeois de Maracon, domicilié dans la commune de Corsier, fils de défunt Pierre Louis Serex et de défunte Marie née Maillard sa femme, d'une part: et de Jeanne
Trotter Suzanne Trotter majeure agée de vingt-six ans, bourgeoise d'Ecoteaux et y domiciliée, fille de défunt Jean Abram Trotter et de Françoise Marie née Chollet sa femme, d'autre part, ont été publiés, savoir: le premier et le dernier des susdits jours dans la Paroisse de Maracon, et le second dans celle de Chatillens, d'après la déclaration du Pasteur de la Paroisse de Corsier certifiant que les époux susnommés ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi. = J. Hostache
 Pasteur.

N^o 3. Les Dimanches douze, dix-neuf et vingt-six Mars Mil huit cent trente-sept, les bans de Mariage de Jean Pierre Louis Sébastien Cail-
Caillet - let majeur agé de trente et un ans, bourgeois de Maracon, domicilié en rière Bex, fils de défunts Abram Caillet et de Marguerite née Ber-
Dache - nard sa femme, d'une part: et de Marie Marguerite Dache, majeure agée de trente-deux ans, bourgeoise d'Bron et de Savay, domiciliée à Savay, fille de Vincent Dache et de Marguerite Alexan-
 -drine née Mages sa femme, d'autre part: ont été publiés, savoir: le premier et le dernier des susdits jours dans la Paroisse de Maracon et le second dans celle de Chatillens, d'après la déclaration du Pasteur de la Paroisse de Bex, certifiant que les époux susnommés ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi. = J. Hostache
 Pasteur.

1837.

N^o 4 Les Dimanches deux, neuf et seize Avril Mil-huit cent trente-sept, les bans de mariage de Abram Felix majeur âgé de vingt-quatre ans et dix mois, bourgeois de La Rogive et y domicilié, fils de défunt Pierre François Felix et de Marie née Donnay sa femme, d'une part; et de Geanne Marie Cardinaux mineure âgée de vingt-un ans, bourgeoise de Saléziens et y domiciliée, fille de Jean Pierre Cardinaux et de Geanne Marie née Donnay sa femme, d'autre part, ont été publiés savoir: le premier et le dernier des susdits jours dans la Paroisse de Maracon et le second dans celle de Chatillens, d'après la déclaration du Pasteur de la Paroisse de Saléziens, certifiant que les époux susnommés ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi. / = = = / H. Hostache Pasteur

N^o 5 Les Dimanches quatre, onze et dix-huit Juin Mil-huit cent trente-sept, les bans de mariage de Pierre François Felix majeur âgé de vingt-deux ans et neuf mois, bourgeois de La Rogive et y domicilié, fils de défunt Jean François Felix et de Madeleine née Donnay sa femme aussi défunte, d'une part, et de Geanne Marie Louise Jordan mineure âgée de vingt-un ans et onze mois, bourgeoise de Mézières, domiciliée à La Rogive, fille de Jacques Jordan et de Françoise née Chappuis sa femme, d'autre part, ont été publiés, savoir: le premier et le dernier des susdits jours dans la Paroisse de Maracon, et le second dans celle de Chatillens après que les époux ont signé devant moi une promesse de mariage et qu'ils m'ont exhibé l'extrait de naissance de l'épouse, l'acte de consentement du tuteur et de deux proches parents de l'époux et celui du père de l'épouse, Lesquelles pièces sont déposées aux archives de la Cure. L'acte de naissance de l'époux de trouvé inscrit au Registre Baptistaire N^o 2. Page 58, déposé aux mêmes archives. / H. Hostache Pasteur

N^o 6 Les Dimanches dix-huit, vingt-cinq, Juin et deux Juillet Mil-huit cent trente-sept, les bans de mariage de Jean Daniel Chollet majeur âgé de vingt-trois ans, bourgeois de Maracon, domicilié à Corcelles le Dorat et fils de défunt Henri Chollet, et de Marguerite née Dorcher sa femme, d'une part, et de Geanne Madeleine Draillard majeure âgée de vingt-huit ans, bourgeoise de Dottens et y domiciliée, fille de défunt Jean Pierre Draillard et de Louise née Sacher sa femme, d'autre part, ont été publiés, savoir: le premier et le dernier des susdits jours dans la Paroisse de Maracon et le second dans celle de Chatillens, d'après la déclaration du Pasteur de la Paroisse de Saint-Cierge certifiant que les époux susnommés ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi. / = = = / H. Hostache Pasteur

N^o 7. Les Dimanches Deux, neuf et seize Juillet Mil-huit cent trente-sept les bans de mariage de Louis Derex majeur agé de vingt-quatre ans et demi, bourgeois de Maracon et de Chesalles sur Bron, domicilié à Genève, fils de Jean Francois Henri Derex et de défunte Bernette Bordaïron sa femme, d'une part, et de Bernette Elisabeth Comte majeure agée de vingt-neuf ans, citoyenne du Canton de Genève, domiciliée à Genève, fille de Anna Comte d'autre part, ont été publiés savoir: le premier et le dernier des susdits jours dans la Paroisse de Maracon et le second dans celle de Chatillens, après que les époux nous ont fait parvenir des promesses de mariage en due forme et l'extrais de naissance de l'époux avec celui de l'épouse, lesquelles pièces ont été renvoyées au dit époux selon sa demande et pour la célébration du mariage à Genève. /

J: Hostache Pastour

N^o 8. Les Dimanches Deux, neuf et seize Juillet Mil-huit cent trente-sept, les bans de mariage de Louis Gabriel Chollet majeur agé de vingt-sept ans et dix mois, bourgeois de Maracon et de La Rogivve, domicilié à La Rogivve, fils de défunt Jean Philippe Chollet et de Jeanne Cottier née Pasche sa femme, d'une part, et de Jeanne Marguerite Pasche majeure agée de trente-deux ans, bourgeoise d'Bron la Ville et y domiciliée, fille de défunt Pierre Abram Pasche et de Marianne née Fornax sa femme, d'autre part, ont été publiés, savoir: le premier et le dernier des susdits jours dans la Paroisse de Maracon et le second dans celle de Chatillens après que les époux ont signé devant moi les dits bans de mariage et que chacun d'eux me remis son extrais de naissance

J: Hostache Pastour

N^o 9. Les Dimanches trente Juillet six et treize Aouts Mil-huit cent trente-sept, les bans de mariage de Pierre Samuel Genton mineur agé de vingt-deux ans et demi, bourgeois de Guidoux et de Chardonne, domicilié à Saint Léger, Paroisse de Monay, fils de Jean Frédéric Genton et de Marguerite née Corne sa femme, d'une part, et de Marie Cottier Derex majeure agée de trente-deux ans et demi, bourgeoise de Maracon domiciliée rière Corsier, fille de Pierre Louis Derex et de Marie née Maillard sa femme, d'autre part, ont été publiés, savoir: le premier et le dernier des susdits jours dans la Paroisse de Maracon et le second dans celle de Chatillens, d'après la déclaration du Pasteur de la Paroisse de Corsier certifiant que les époux susnommés ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi. /

J: Hostache Pastour

N^o 10. Les Dimanches trente Juillet-dix et treize Aout Mil-huit-cent-trente-sept, les bans de Mariage de Francois Abram Maillard majeur agé de vingt-sept ans et demi, bourgeois de Chesalles sur Oron et y domicilié, fils de Jean Samuel Maillard et de défunte Jeanne Louise née Chollet sa femme, d'une part, et de Jeanne Francoise Felix, majeure agée de trente-sept ans, bourgeoise de Salézieux, Maracon et La Rogivre, domiciliée à Maracon, fille de Jean Frédéric Felix et de Marie Madeleine née Felix sa femme, d'autre part, ont été publiés, savoir: le premier et le dernier des susdits jours dans la Paroisse de Maracon et le second dans celle de Chatillens d'après la déclaration du Pasteur de la Paroisse de Chatillens portant que les époux susnommés ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi. /: Hustache Pastur

N^o 11. Les Dimanches treize, vingt et vingt-sept Aout Mil-huit-cent-trente-sept, les bans de mariage de Frédéric Daniel Corboz, majeur agé de trente-trois ans, bourgeois de Chesalles sur Oron et de Maracon, domicilié au dit Chesalles, fils de défunt Jean Michel Corboz et de Marguerite née Pasche sa femme, d'une part, et de Elizabeth Maillard née Morel, veuve de David Frédéric Maillard, agée de vingt-neuf ans, bourgeois de Chesalles sur Oron et y domiciliée, fille de défunts Jean Morel et Barbara née Hugi sa femme, d'autre part, ont été publiés, savoir: le premier et le dernier des susdits jours dans la Paroisse de Maracon et le second dans celle de Chatillens d'après la déclaration du Pasteur de cette dernière Paroisse, certifiant que les époux susnommés ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi. = /: Hustache Pastur

N^o 12. Les Dimanches dix, dix-sept et vingt-quatre Septembre Mil-huit-cent-trente-sept, les bans de Mariage de Benjamin Louis Felix majeur agé de vingt-huit ans, bourgeois de Salézieux, Maracon et La Rogivre, domicilié à Maracon, fils de Jean Frédéric Felix et de Marie Madeleine née Felix sa femme, d'une part, et de Jeanne Elisabeth Felix majeure agée de vingt-quatre ans, bourgeoise de La Rogivre, domiciliée à Maracon, fille de défunt Abram Felix et de défunte Jeanne Vioule née Serex sa femme, d'autre part, ont été publiés dans la Paroisse de Maracon après que les dits bans de mariage ont été signés devant moi par les époux dont les actes de naissance se trouvent inscrits dans le Registre Baptistaire N^o 2. déposé aux Archives de la Cure. /: Hustache Pastur

N^o 13. Les Dimanches vingt-deux, vingt-neuf Octobre et cinq Novembre
Mil huit cent trente-sept, les bans de Mariage de Jean André
Serex majeur âgé de trente-sept ans, bourgeois de Maracon et y
et domicilié, fils de défunt Jean Gabriel Serex et de Jeanne Louise
Felix nie Chollet sa femme, d'une part, et de Marie Dauline Char-
-lotte Philippine Felix, majeure âgée de trente-six ans, bourgeoise
de La Rogive et y domiciliée, fille de Daniel Abram Felix et de
Anne Charlotte nie Renaud sa femme, d'autre part, ont été publiés
savoir: le premier et le dernier des susdits jours dans la Paroisse
de Maracon et le second dans celle de Chatillens après que les
époux ont signé devant moi les dits bans de mariage et que l'épouse
m'a remis son extrait de naissance. Le Registre Baptistaire N^o II.
déposé aux Archives de la Cure porte à la Page 19, l'acte de naissan-
ce de l'époux. / = = / Hustache Pasteur

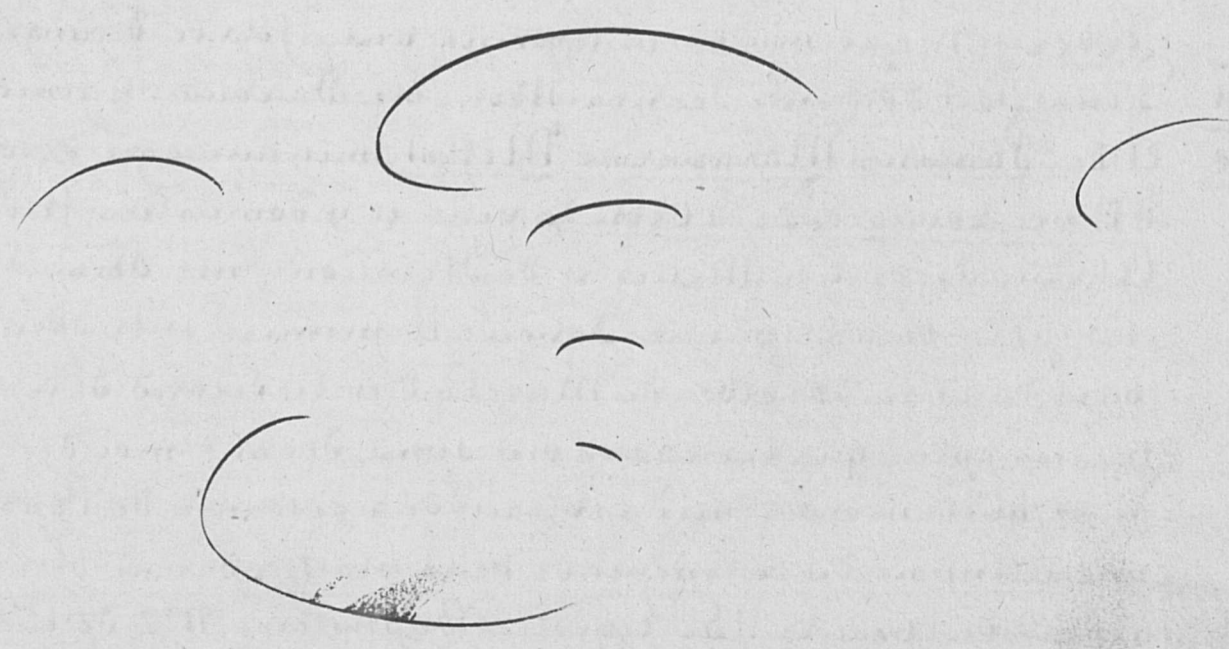
N^o 14. Les Dimanches cinq, douze et dix-neuf Novembre Mil huit cent
trente-sept, les bans de mariage de Daniel Abram Felix ma-
Felix -jeur âgé de vingt-cinq ans, bourgeois de La Rogive et y domicilié
et fils de Jean Francois Felix et de Madeleine nie Donnay sa
Chollet femme, d'une part; et de Rose Louise Chollet, majeure, âgée
de trente-cinq ans, bourgeoise de Maracon et La Rogive, domi-
-ciliée à Sausanne, fille de Jean Philippe Chollet et de Jeanne
Esther nie Pasche sa femme, d'autre part; ont été publiés, sa-
-voir: le premier et le dernier des susdits jours dans la Paroisse
de Maracon, et le second dans celle de Chatillens ensuite de la
déclaration d'un des Pasteurs de Sausanne (Philippe Bridel)
certifiant que les époux susnommés ont rempli auprès de lui
les formalités prescrites par la loi. / = = / Hustache Pasteur

N^o 15. Les Dimanches dix-neuf, vingt-six Novembre et trois Décembre
Mil huit cent trente-sept, les bans de Mariage de Jean Gabriel
Felix majeur âgé de vingt-cinq ans et demi, bourgeois de La Rogive
et y domicilié à Granges, fils de Jean Gabriel Felix et de
Bideville Madeleine nie Visinand sa femme, d'une part, et de Jeanne
Marguerite Bideville, majeure âgée de vingt-six ans et demi
bourgeoise de Granges et y domiciliée, fille de Samuel Bideville
et de Marguerite nie Doly sa femme, d'autre part; ont été pu-
-bliés savoir: le premier et le dernier des susdits jours dans la
Paroisse de Maracon et le second dans celle de Chatillens, ensuite
de la déclaration du Pasteur de la Paroisse de Granges certifiant
que les époux susnommés ont rempli auprès de lui les formalités
prescrites par la loi. / = = / Hustache Pasteur

1837.

N^o 16. Les Dimanches trois, dix et dix-sept Décembre Mil huit cent trente-sept, les bans de Mariage de Jean Etienne Louis Serex Majeur agé de vingt-six ans et demi, bourgeois de Vevey et de Maracon, domicilié dans la commune de Vevey, fils de Jean Pierre Frédéric Serex et de Jeanne Elisabeth née Serex sa femme, d'une part; et de Marie Louise Moginier majeure agée de vingt-six ans, bourgeoise de Chesalles sur Moudon domiciliée dans la commune de Vevey, fille de Charles Louis Moginier et de Henriette née Henriod sa femme, d'autre part; ont été publiés, savoir: le premier et le dernier des susdits jours dans la paroisse de Maracon et le second dans celle de Chatillens ensuite de la déclaration de Louis Dor Suppléant d'un des Pasteurs de Vevey, certifiant que les époux susnommés ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi. /: Mustache Pastour

N^o 17. Les Dimanches Dix-sept, vingt-quatre et trente et un Décembre Mil huit cent trente-sept les bans de Mariage de Hugues Joseph Mollard natif de Nyon, Département de la Drome en France, domicilié à Nyon Canton de Vaud, fils majeur de François Mollard, et de Marie née Darier sa femme, d'une part; et de Louise Marie Felix bourgeoise de La Rogivie, domiciliée à Vevey, fille majeure de Bernard Louis Felix et de Marie Marguerite née Meillaux sa femme, d'autre part, ont été publiés, savoir: les deux premiers des susdits jours dans la paroisse de Maracon et le dernier dans celle de Chatillens, ensuite de la déclaration du Pasteur de la paroisse de Vevey ou de son Suppléant chargé de la tenue des Registres de l'Etat Civil, certifiant que les époux susnommés ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi. /: Mustache Pastour.



1838.

N^o 1. Les Dimanches vingt et un, vingt-huit Janvier et quatre Février Mil-huit-cent-trente-huit les bans de mariage de Jacob Louis Serex majeur, bourgeois de Maracon, domicilié dans la Commune de Corsier, fils de défunt Pierre Louis Serex et de défunte Marie née Maillard sa femme, d'une part, et de Louise Rubattel majeure, bourgeoise de Palézieux et d'Ecotteaux, domiciliée à Ecotteaux, fille de défunt Jean Frédéric Rubattel et de Madeline Elisabeth née Cardinaux sa femme, d'autre part, ont été publiés, savoir: le premier et le dernier des susdits jours dans la Paroisse de Maracon et le second dans celle de Chatillens ensuite de la déclaration du Pasteur de la Paroisse de Corsier certifiant que les époux susnommés ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi. / Hostache Pasteur

N^o 2. Les Dimanches quatre onze et dix-huit Février Mil huit cent trente huit les bans de mariage de Jean Abraham Visinand, majeur, bourgeois de Maracon, domicilié à Vevey, fils de défunt Jean Jacques Visinand et de défunte et de Madeline née Stuby sa femme, d'une part, et de Jeanne Marguerite Davel majeure, bourgeoise de Cully où elle est domiciliée, fille de défunt Jean Isaac Davel et de Jeanne Madeline née Delavaux sa femme, d'autre part, ont été publiés sans opposition, savoir: le premier et le dernier des susdits jours dans la Paroisse de Maracon et le second dans celle de Chatillens, ensuite de la déclaration de Louis Dor suffragant à Vevey certifiant que les époux susnommés ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi. / Hostache Pasteur

N^o 3. Les Dimanches quatre onze et dix-huit Février Mil huit cent trente huit les bans de mariage de Daniel Henri Dovar mineur âgé de vingt-deux ans et neuf mois, bourgeois de Maracon et y domicilié, et précédemment à Bron la ville, fils de défunt Jean Henri Dovar et de défunte Jeanne Marie née Jacoud sa femme, d'une part, et de Pauline Marguerite Mellet mineure âgée de vingt et un ans et demi, bourgeoise d'Bron la ville et y domiciliée, fille de défunt Abram Frédéric Mellet et de Hermione née Demu sa femme, d'autre part, ont été publiés, savoir: le premier et le dernier des susdits jours dans la Paroisse de Maracon et le second dans celle de Chatillens après que les époux ont signé devant moi des bans de mariage et qu'ils m'ont remis l'extrait de naissance de l'épouse, l'acte de consentement du tuteur et de deux proche parents de l'époux et celui de la mère de l'épouse. Le registre Baptistaire N^o 2. de la Paroisse de Maracon porte à la page 59 l'acte de naissance de l'époux. / Hostache Pasteur

N^o 4. Les Dimanches premier, huit et quinze Avril Mil huit cent trente huit les bans de mariage de Charles Emmanuel Chollet bourgeois de Maracon et de Corsier domicilié en Chatelard dans cette dernière commune, fils mineur de Jacques Louis Chollet et de Rose Susanne née Torny sa femme, d'une part, et de Susanne Marie Noll originaire de Reichenberg au Canton de Berne, domiciliée dans la commune d'Olton, fille majeure de Christ Noll et de Susanne Marie née Drosser sa femme, d'autre part, ont été publiés, savoir: les deux premiers des susdits jours dans la Paroisse de Maracon et le dernier dans celle de Chatillens, ensuite de la déclaration du Pasteur de la Paroisse de Corsier, certifiant que les époux susnommés ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi. /

J. Hostache
Pasteur

N^o 5. Les Dimanches vingt-deux, vingt-neuf Avril et six Mai Mil huit cent trente huit, les bans de mariage de Jean Daniel Felix majeur âgé de vingt-huit ans, bourgeois de La Rogive, domicilié à Corsier, fils de Jean François Felix et de Jeanne Uloute née Chollet sa femme, d'une part, et de Susanne Françoise Doges majeure âgée de vingt-huit ans, bourgeoise d'Oron la Ville, domiciliée à Sausanne, fille de Daniel Isaac Doges et de Jeanne Marie née Devand sa femme, d'autre part, ont été publiés, savoir: le premier et le dernier des susdits jours dans la Paroisse de Maracon et le second dans celle de Chatillens, ensuite de la déclaration de Paul Monneron Diacre à Sausanne certifiant en l'absence du Suffragant Espérandieu que les époux susnommés ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi. /

J. Hostache
Pasteur

N^o 6. Les Dimanches vingt-deux, vingt-neuf Avril et six Mai Mil huit cent trente huit, les bans de mariage de Jean Frédéric Chollet majeur âgé de vingt-neuf ans, bourgeois de Maracon et y domicilié, fils de Jean François Chollet et de Jeanne née Trotter sa femme, d'une part, et de Marie Louise Derex majeure âgée de trente-quatre ans, bourgeois de Maracon et y domiciliée, fille de Jean Gabriel Derex et de Jeanne Louise née Chollet sa femme, d'autre part, ont été publiés, savoir: le premier et le dernier des susdits jours dans la Paroisse de Maracon, et le second dans celle de Chatillens après que les époux ont signé en ma présence les susdits bans de mariage. Le Registre Baptistaire N^o 2. de la Paroisse de Maracon porte Page 45, l'acte de naissance de l'époux et Page 31, celui de l'épouse. /

J. Hostache
Pasteur

1838.

N^o 7. Les Dimanches six, treize et vingt Mai Mil huit cent trente huit les bans de Mariage de Francois Henri Genand majeur agé de trente-neuf ans, bourgeois de Dussigny et de Vevey, domicilié dans cette ville, fils de Jean Louis Genand et de Marie Henriette née Chanaud sa femme, d'une part, et de Jeanne Rose Susanne Visinand majeure agée de vingt-neuf ans, bourgeois de Maracon et y domiciliée à Vevey, fille de Jean Jacques Visinand et de Madeleine née Stuby sa femme, d'autre part. Ont été publiés, savoir: le premier et le dernier des susdits jours dans la Paroisse de Maracon, et le second dans celle de Chatillens, ensuite de la déclaration du Supplicant de l'un des Pasteurs de Vevey, certifiant que les époux susnommés ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi. /: Hostache Pasteur

N^o 8. Les Dimanches dix, dix-sept et vingt-quatre Juin Mil huit cent trente huit, les bans de Mariage de Jean Samuel Sambellet, majeur, bourgeois de Forel, demeurant rière Guidoux, fils de défunt Jean Louis Sambellet, et de défunte Jeanne Marie née Chollet Détraux sa femme, d'une part, et de Susanne Chollet majeure, bourgeois de Maracon, domiciliée rière Guidoux, fille de défunt Jean Noël Chollet et de Madeleine née Pasche sa femme, d'autre part. Ont été publiés, savoir: le premier et le dernier des susdits jours dans la Paroisse de Maracon et le second dans celle de Chatillens, ensuite de la déclaration du Pasteur de la Paroisse de Chexbres, certifiant que les époux susnommés ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi. /: Hostache Pasteur

N^o 9. Les Dimanches dix-neuf, vingt-six Août et Deux Septembre Mil huit cent trente huit les bans de mariage de Jean Abram Felix majeur, bourgeois de La Rogive et y domicilié, né le vingt-quatre Juin Mil huit cent douze, fils de Jean Daniel Felix et de Louise Marie née Visinand sa femme, d'une part: et de Jeanne Louise Serex majeure, bourgeoise de Maracon et d'Ecotteaux, domiciliée à Ecotteaux, née le six Juillet Mil huit cent quatorze, fille de Jean Daniel Serex et de défunte Marie née Serex sa femme, d'autre part, ont été publiés, savoir: les deux premiers des susdits jours dans la Paroisse de Maracon et le dernier dans celle de Chatillens après que les époux ont signé devant moi les bans de leur mariage et qu'ils m'ont remis l'extrait de naissance de l'épouse. Le Registre Baptistaire N^o 11 de la Paroisse de Maracon porte Page 54 l'acte de naissance de l'époux. /: Hostache Pasteur

N^o 10. Les Dimanches sept, quatorze et vingt un Octobre Mil huit cent trente huit, les bans de mariage de Gabriel Vincent Chevalley, majeur agé de vingt-cinq ans, bourgeois de la commune du Chatelard, domicilié à Drens, fils de David Chevalley et de Marie née Don-jour sa femme, d'une part; et de Julie Henriette Francoise Chollet majeure agée de trente-quatre ans, bourgeois de Maracon, domiciliée à Chailly, fille de Pierre Chollet et de Francoise née Coulin sa femme, d'autre part, ont été publiés, savoir: le premier et le dernier des susdits jours dans la Paroisse de Maracon et le second dans celle de Chatillens, ensuite de la déclaration du Pasteur de la Paroisse de Montreux certifiant que les époux susnommés ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

J. Hostache
Pastor.

N^o 11. Les Dimanches quatre, onze et dix-huit Novembre Mil huit cent trente huit, les bans de mariage de David Pantillon, bourgeois du Prax au Canton de Fribourg, domicilié à Vevey, fils majeur de David Pantillon et de Marie née Guilloz sa femme, d'une part; et de Jeanne Francoise Chollet bourgeois de Maracon, domiciliée à Vevey, fille mineure de Jacques David Chollet et de Esther née Durier sa femme défunte, d'autre part, ont été publiés, savoir: le premier et le dernier des susdits jours dans la Paroisse de Maracon, et le second dans celle de Chatillens, ensuite de la déclaration du Ministre Dor Suffragant à Vevey, certifiant que les époux susnommés ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

J. Hostache
Pastor.

Le présent registre est clos à la date ci-dessous, en vertu du décret du Grand Conseil, du 10^e Décembre 1833, qui a réuni les communes de Maracon et la Rogive à la paroisse de Salézius.

Salézius le troisième Décembre mil huit cent trente huit. (1838.)

P. Demiéville
Prêtre





